



**2023/2111(INI)**

18.10.2023

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 302**

**Projet de rapport**  
**Zdzisław Krasnodębski**  
(PE752.863v01-00)

Énergie géothermique  
((2023/2111(INI))



### **Amendement 1**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

#### **Proposition de résolution**

##### **Visa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu le règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»)<sup>1 bis</sup>,*

---

<sup>1 bis</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?toc=OJ%3AL%3A2021%3A243%3ATOC&uri=uriserv%3AOJL\\_.2021.243.01.0001.01.FRA](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?toc=OJ%3AL%3A2021%3A243%3ATOC&uri=uriserv%3AOJL_.2021.243.01.0001.01.FRA)

Or. en

### **Amendement 2**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Visa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu le règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 («loi européenne sur le climat»),*

Or. en

### **Amendement 3**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Visa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu la charte des droits fondamentaux de l'Union, en particulier ses articles 31 et 37,*

Or. fr

**Amendement 4**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Visa 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) 2019/943 et (UE) 2019/942 ainsi que les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 afin d'améliorer l'organisation du marché de l'électricité de l'Union<sup>1 bis</sup>,*

---

*<sup>1 bis</sup> COM(2023)0148 – C9-0049/2023 – 2023/0077(COD)*

Or. en

**Amendement 5**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Visa 5 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu sa résolution du 10 juillet 2020 sur une approche européenne globale du*

*stockage de l'énergie<sup>2 bis</sup> et la recommandation de la Commission du 14 mars 2023 relative au stockage de l'énergie — Soutenir un système énergétique de l'UE décarboné et sûr (2023/C 103/01)<sup>3 bis</sup>,*

---

<sup>2 bis</sup> *Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2020)0198.*

<sup>3 bis</sup> *JO C 103 du 20.3.2023, p. 1-5.*

Or. en

### **Amendement 6**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

#### **Proposition de résolution**

**Visa 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu le plan d'action de la Commission européenne visant à accélérer le déploiement des pompes à chaleur dans l'ensemble de l'Union,*

Or. en

### **Amendement 7**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

#### **Proposition de résolution**

**Visa 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu le règlement (UE) 2019/2088 sur la taxonomie de la finance durable et le règlement délégué associé établissant les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du*

*changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux<sup>12 bis</sup>,*

---

<sup>12 bis</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32021R2139>

Or. en

**Amendement 8**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Visa 13**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu le rapport de la plateforme technologique et de l'innovation européenne sur la géothermie profonde, intitulé «Vision for Deep Geothermal» (Une vision pour la géothermie profonde),*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 9**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Visa 14**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu le rapport 2022 du Conseil européen de l'énergie géothermique sur le marché de la géothermie, publié le 14 juillet 2023,*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 10**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Visa 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu l'étude de la Commission européenne intitulée «Geothermal plants and applications emissions: overview and analysis» (Émissions des centrales et des applications géothermiques: vue d'ensemble et analyse) de 2020<sup>1 bis</sup>,*

---

*<sup>1 bis</sup> Study on Geothermal plants and applications emissions: overview and analysis – Final report, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020, ISBN 978-92-76-04112-2, doi: 10.2777/755565.*

Or. en

**Amendement 11**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

**Visa 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu les principales conclusions et recommandations du document «Study on Geothermal plants and applications emissions: overview and analysis – Final report» (Étude des émissions des centrales et des applications géothermiques: vue d'ensemble et analyse – Rapport final)<sup>10 bis</sup>,*

---

*<sup>10 bis</sup> Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2020, ISBN*

Or. en

**Amendement 12**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**

**Visa 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu le rapport intitulé «District heating and cooling in the EU – Overview of markets and regulatory frameworks under the revised Renewable Energy Directive» (Chauffage et refroidissement urbains dans l'Union – Vue d'ensemble des marchés et des cadres réglementaires au titre de la directive révisée sur les énergies renouvelables)<sup>4 bis</sup>,*

---

<sup>4 bis</sup> doi:10.2833/962525

Or. en

**Amendement 13**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Visa 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

- *vu le rapport du Centre commun de recherche de 2023 intitulé «The heat pump wave: opportunities and challenges» (La vague des pompes à chaleur: perspectives et défis)<sup>1 bis</sup>,*

---

<sup>1 bis</sup> *Toleikyte, A., Roca Reina, J.C., Volt, J., Carlsson, J., Lyons, L.,*

*Gasparella, A., Koolen, D., De Felice, M., Tarvydas, D., Czako, V., Koukoufikis, G., Kuokkanen, A. et Letout, S., The Heat Pump Wave: Opportunities and Challenges, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2023, doi:10.2760/27877, JRC134045.*

Or. en

**Amendement 14**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Visa 16 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu le rapport de 2023 «The heat pump wave» (La vague des pompes à chaleur), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2023, ISBN 978-92-68-04870-2, doi: 10.2760/27877, JRC134045<sup>10 quater</sup>,*

---

<sup>10 quater</sup> <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/94cf1914-10b1-11ee-b12e-01aa75ed71a1/language-fr/>

Or. en

**Amendement 15**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Visa 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu les résultats du projet régional intitulé «PATOS-2 – Particolato Atmosferico in Toscana. Linea di ricerca 7. Individuazione di marker specifici delle centrali*

*geotermoelettriche», Università degli Studi di Firenze 2 Dipartimento di Scienze della Terra - Università degli Studi di Firenze 3 Museo di Storia Naturale - CNR Istituto di Geoscienze e Georisorse, sezione di Firenze 4 - Department of Science Facilities, the Natural History Museum, Londres, Région Toscane, 2015<sup>10 ter</sup>,*

---

*10 ter*

*<https://flore.unifi.it/retrieve/handle/2158/1017014/86438/2015RelazioneFinalePatos-DST.pdf>*

Or. en

**Amendement 16**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Visa 16 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu l'étude de la Commission européenne de 2023 intitulée «Overview of heating and cooling – Perceptions, markets and regulatory frameworks for decarbonisation» (Vue d'ensemble du chauffage et du refroidissement – Perceptions, marchés et cadres réglementaires en faveur de la décarbonation)<sup>1 bis</sup>,*

---

*<sup>1 bis</sup> Overview of heating and cooling – Perceptions, markets and regulatory frameworks for decarbonisation – Final Report, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2023, ISBN 978-92-76-61540-8, doi: 10.2833/962558.*

Or. en

**Amendement 17**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Visa 16 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– **vu le rapport intitulé «District heating and cooling in the European Union – Overview of markets and regulatory frameworks under the revised Renewable Energy» (Chauffage et refroidissement urbains dans l’Union – Vue d’ensemble des marchés et des cadres réglementaires au titre de la directive révisée sur les énergies renouvelables), Office des publications de l’Union européenne, Luxembourg, 2022, ISBN 978-92-76-52343-7, doi: 10.2833/962525, (y compris les sept annexes associées)<sup>10</sup> quinquies,**

---

*10 quinquies*

**<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/4e28b0c8-eac1-11ec-a534-01aa75ed71a1/language-fr> et [https://energy.ec.europa.eu/publications/district-heating-and-cooling-european-union\\_fr](https://energy.ec.europa.eu/publications/district-heating-and-cooling-european-union_fr)**

Or. en

**Amendement 18**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Visa 16 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– **vu l’étude intitulée «Studio geostrutturale, idrogeologico e geochimico ambientale dell’area**

*amiatina*», *Università di Siena*,  
2008<sup>10 sexies</sup>,

---

*10 sexies*

<https://www.regione.toscana.it/documents/10180/726542/Studio+geostrutturale.pdf/63ecc29a-7f82-40b2-b610-cdfc7f17b562>

Or. en

**Amendement 19**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Visa 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu la législation, les règles et les documents techniques et scientifiques disponibles sur l'utilisation de l'énergie géothermique pour le chauffage et le refroidissement au moyen de pompes à chaleur, également connues sous le nom de géothermie d'échange ou géothermie de surface (Geoexchange ou Shallow Geothermal ou GSHP Ground Source Heat Pumps),*

Or. it

**Amendement 20**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Visa 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu sa résolution du 21 janvier 2021 sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous<sup>2 bis</sup>,*

<sup>2 bis</sup> *Textes adoptés de cette date,  
P9\_TA(2021)0020.*

Or. ga

**Amendement 21**

**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**

**Visa 18 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

– *vu la communication de la Commission du 14 octobre 2020 intitulée «Une vague de rénovations pour l'Europe: verdir nos bâtiments, créer des emplois, améliorer la qualité de vie»<sup>3 bis</sup>,*

---

<sup>3 bis</sup> *COM(2020) 662 final.*

Or. ga

**Amendement 22**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant -A (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*-A. considérant que l'énergie géothermique est une source précieuse et locale d'énergie renouvelable capable de fournir, de manière rentable, de l'électricité, de la chaleur ou une combinaison des deux raccordable au réseau et qu'elle présente un potentiel immense tant pour le secteur de l'électricité que pour la production de chaleur;*

Or. en

**Amendement 23**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que la production et l'utilisation d'énergie représentent plus de 75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union et que les perturbations récentes du marché de l'énergie ont mis en exergue le besoin urgent d'accroître l'autonomie stratégique de l'Europe;*

Or. en

**Amendement 24**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que dans l'Union, la chaleur produite pour le secteur résidentiel repose en majorité sur les énergies fossiles;*

Or. fr

**Amendement 25**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

**Considérant A ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A ter. considérant que la géothermie permet la production renouvelable, locale, constante et à bas coût d'énergie,*

*contribuant ainsi à la souveraineté énergétique du continent, à la transition écologique, à la compétitivité industrielle et à la défense du niveau de vie des européens;*

Or. fr

#### **Amendement 26**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant A ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A ter. considérant que l'énergie géothermique peut contribuer aux objectifs établis dans le plan REPowerEU, en particulier à l'augmentation de la production d'énergie propre et à la diversification des approvisionnements énergétiques;*

Or. en

#### **Amendement 27**

**Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant B**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

B. considérant que les pompes à chaleur et les technologies liées à l'énergie géothermique sont classées parmi les technologies «zéro net» stratégiques pour l'Europe dans *le* règlement pour une industrie «zéro net»;

B. considérant que *les technologies liées à l'énergie géothermique sont englobées dans les technologies «zéro net» dans la proposition de règlement pour une industrie «zéro net» de la Commission européenne et que* les pompes à chaleur et les technologies liées à l'énergie géothermique sont classées parmi les technologies «zéro net» stratégiques pour l'Europe dans *l'annexe du* règlement

pour une industrie «zéro net»;

Or. en

## **Amendement 28**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant B**

##### *Proposition de résolution*

B. considérant que les pompes à chaleur et les technologies liées à l'énergie géothermique sont ***classées parmi les technologies «zéro net» stratégiques pour l'Europe*** dans le règlement pour une industrie «zéro net»;

##### *Amendement*

B. considérant que les pompes à chaleur et les technologies liées à l'énergie géothermique sont ***répertoriées en tant que technologies «zéro net» stratégiques dans l'annexe de la proposition de règlement pour une industrie «zéro net» de la Commission européenne;***

Or. en

## **Amendement 29**

**Marina Mesure**

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant B bis (nouveau)**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***B bis. considérant que la crise des prix de l'énergie et la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine montrent la nécessité de renforcer notre souveraineté énergétique et les logiques d'investissement à long terme par rapport à la rentabilité à court terme de certaines ressources tel que le gaz, et ce dans l'optique d'assurer l'intérêt des citoyens de l'Union européenne dans son ensemble et la bonne santé économique du continent;***

Or. fr

### **Amendement 30**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que l'Europe doit renforcer la sécurité énergétique conformément au plan REPowerEU du 18 mai 2022 et que l'énergie géothermique offre une source d'énergie renouvelable, toujours disponible et locale susceptible de contribuer à la réduction des importations d'énergie depuis les pays tiers et qu'elle permet d'offrir de l'électricité à faible coût et de la chaleur de haute qualité aux citoyens et aux industries;***

Or. en

### **Amendement 31**

**Seán Kelly**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant que les bâtiments sont à l'origine de 40 % de la consommation énergétique finale de l'Union et de 36 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie, et que 75 % des bâtiments de l'Union sont toujours inefficaces sur le plan énergétique;***

Or. ga

### **Amendement 32**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant que, d'après le secteur, la géothermie peut fournir plus de 25 % de la demande en chaleur et en refroidissement en Europe et plus de 10 % de l'électricité consommée;

*Amendement*

C. considérant que, d'après le secteur, la géothermie peut fournir plus de 25 % de la demande en chaleur et en refroidissement en Europe et plus de 10 % de l'électricité consommée, ***contribuant ainsi de manière significative au processus d'amélioration de la résilience et de l'autonomie stratégique sur le plan énergétique, ainsi qu'à la lutte contre la précarité énergétique;***

Or. en

**Amendement 33**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant que, d'après le secteur, la géothermie ***peut*** fournir plus de 25 % de la demande en chaleur et en refroidissement en Europe et plus de 10 % de l'électricité consommée;

*Amendement*

C. considérant que, d'après le secteur, la géothermie ***et les pompes à chaleur géothermiques respectivement pour le refroidissement et le chauffage peuvent*** fournir plus de 25 % de la demande en chaleur et en refroidissement en Europe et plus de 10 % de l'électricité consommée;

Or. it

**Amendement 34**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant que, d'après le secteur, la géothermie peut fournir plus de **25 %** de la demande en chaleur et en refroidissement en Europe et plus de **10 %** de l'électricité consommée;

*Amendement*

C. considérant que, d'après le secteur, la géothermie peut fournir plus de **75 %** de la demande en chaleur et en refroidissement en Europe et plus de **15 %** de l'électricité consommée **d'ici 2040**;

Or. en

**Amendement 35**

**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant que le stockage souterrain de l'énergie thermique est la méthode de stockage de l'énergie thermique qui nécessite le moins de terrain et qui est la plus rentable et qu'il peut donc également constituer une option viable pour le stockage de l'électricité sur le long terme, à condition qu'un soutien suffisant soit accordé à la démonstration commerciale de tels projets;***

Or. ga

**Amendement 36**

**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant qu'il est nécessaire d'élaborer un glossaire terminologique multilingue commun pour le secteur de la géothermie qui définisse sans ambiguïté les concepts fondamentaux relatifs, par***

*exemple, à la géothermie profonde, électrique ou haute enthalpie, à la géothermie de surface, à la géothermie d'échange ou à la géothermie très basse enthalpie, pour la climatisation au moyen de pompes à chaleur eau-eau;*

Or. it

**Amendement 37**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant que l'énergie géothermique est une solution renouvelable, directement disponible, stable, «zéro net» et locale de décarbonation des réseaux de chauffage urbain, conformément à la définition de «réseaux de chaleur et de froid efficaces» de la directive relative à l'efficacité énergétique;*

Or. en

**Amendement 38**

**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant que la modélisation énergétique utilisée par la Commission pour évaluer les voies de décarbonation et les options stratégiques associées sous-estime dans une large mesure l'incidence positive de l'énergie géothermique et doit dès lors être améliorée en vue de*

*contribuer à l'élaboration de politiques efficaces;*

Or. en

**Amendement 39**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant que l'énergie géothermique représente une source d'énergie locale, renouvelable et constamment disponible et qu'elle affiche le facteur de capacité le plus élevé parmi les sources renouvelables, ainsi que des coûts d'exploitation faibles et prévisibles;*

Or. en

**Amendement 40**

**Marina Measure**

**Proposition de résolution**

**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C bis. considérant que la géothermie permet d'offrir une énergie à coûts constants dans un contexte de volatilité croissante des coûts de l'énergie, et contribue ainsi à la stabilité des prix;*

Or. fr

**Amendement 41**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant C bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C bis. considérant que l'énergie géothermique peut offrir des possibilités économiques aux États membres et être une source d'emplois de qualité, en créant des emplois qui exigent des connaissances locales et qui ne peuvent pas être exportés;***

Or. en

**Amendement 42**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C ter. considérant que les technologies géothermiques peuvent offrir des possibilités considérables pour la décarbonation du secteur de l'énergie en permettant de produire de l'électricité et de fournir du chauffage et du refroidissement, ainsi qu'en offrant un stockage thermique souterrain et en assurant l'extraction durable de lithium et d'autres minéraux;***

Or. en

**Amendement 43**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C ter. considérant que les installations géothermiques ne nécessitent pas autant de matières premières critiques que d'autres technologies renouvelables et requièrent généralement beaucoup moins de terres et sont dès lors facilement intégrées dans le paysage, y compris urbain, la majeure partie de l'installation étant située sous la surface;***

Or. en

**Amendement 44**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C ter. considérant que selon les estimations du secteur, plus de 10 % de l'électricité de l'Union pourrait être produite à partir de sources géothermiques entièrement renouvelables (énergie électrique géothermique ou géothermie haute enthalpie);***

Or. it

**Amendement 45**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant C ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C ter. considérant que le chauffage, le refroidissement et l'électricité géothermiques ont déjà contribué à réduire les importations de gaz et d'autres***

*énergies fossiles en provenance de Russie et peuvent jouer un rôle dans la future sécurité de l'Union européenne en matière d'approvisionnement;*

Or. en

**Amendement 46**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C quater. considérant que le chauffage urbain géothermique présente un potentiel important pour le chauffage et le refroidissement des centres urbains situés dans des zones présentant des caractéristiques géologiques et hydrogéologiques particulières, ce qui pourrait contribuer à la création de «communautés énergétiques» locales et à l'autosuffisance collective en matière de consommation d'énergies renouvelables;*

Or. it

**Amendement 47**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C quater. considérant que des conditions et des cadres stratégiques adéquats et complets font toujours défaut tant au niveau national que de l'Union pour stimuler le développement et l'utilisation de l'énergie géothermique en Europe;*

Or. en

**Amendement 48**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C quater. considérant que l'intégration sectorielle avec les technologies géothermiques est appelée à jouer un rôle crucial dans le renforcement de la flexibilité et de l'efficacité du secteur de l'énergie et dans la réduction de son empreinte carbone;***

Or. en

**Amendement 49**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***C quinquies. considérant qu'il existe des synergies entre l'exploration géothermique et le programme national d'exploration générale ciblant des matières premières critiques que chaque État membre élabore conformément à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques;***

Or. en

**Amendement 50**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution  
Considérant C quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*C quinquies. considérant que le stockage souterrain de l'énergie thermique présente l'empreinte sur la terre la plus réduite et constitue le moyen le plus rentable de stocker l'énergie thermique, ce qui pourrait également offrir une solution pour le stockage de longue durée d'électricité, pour autant qu'un soutien adéquat soit apporté à la démonstration de la pertinence commerciale de tels projets;*

Or. en

**Amendement 51**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution  
Paragraphe -1 (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*-1 note le potentiel considérable qu'offre la chaleur géothermique pour les procédés industriels, en particulier ceux à intensité énergétique moyenne (en dessous de 200 degrés), ce qui ne représente pas moins de la moitié de la production industrielle en Europe; souligne, à cet égard, que le déploiement de l'utilisation de la chaleur géothermique à cette fin augmentera la compétitivité des entreprises européennes en mettant à disposition une source fiable et abordable de fourniture de chaleur;*

Or. en

## Amendement 52

Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Proposition de résolution*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres;

##### *Amendement*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres; ***souligne le potentiel de l'énergie géothermique profonde, qui peut contribuer directement à la production de chaleur et d'électricité;***

Or. en

## Amendement 53

Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Proposition de résolution*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres;

##### *Amendement*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel ***de tous les types de technologies d'énergie géothermique, en particulier*** des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres;

Or. en

**Amendement 54**  
**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres;

*Amendement*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres; **souligne le potentiel des projets géothermiques en profondeur;**

Or. en

**Amendement 55**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres;

*Amendement*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température **potentiellement** disponibles dans tous les États membres;

Or. it

**Amendement 56**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Proposition de résolution*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température disponibles dans tous les États membres;

*Amendement*

1. constate que, grâce au développement technologique, des projets géothermiques rentables et de plus grande portée peuvent désormais être menés dans davantage d'endroits; souligne le potentiel des ressources géothermiques de surface et à basse température **omniprésentes** disponibles dans tous les États membres;

Or. en

**Amendement 57**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. souligne que l'énergie géothermique peut contribuer de manière significative à la réalisation de certains des objectifs les plus stratégiques de l'Union, notamment les objectifs climatiques grâce à la décarbonation des secteurs à forte intensité de carbone, ainsi qu'au renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union en répondant aux besoins en matière de sécurité énergétique, en réduisant la dépendance à l'égard des pays tiers peu fiables, tels que la Russie, en ce qui concerne les combustibles fossiles, en améliorant la compétitivité des industries européennes et en donnant les moyens d'agir aux consommateurs grâce à un approvisionnement abordable et fiable en chaleur et en électricité;***

Or. en

**Amendement 58**

**Seán Kelly**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. souligne que l'énergie géothermique peut contribuer de manière substantielle à la réalisation des objectifs stratégiques clés de l'Union, en particulier des objectifs climatiques, en contribuant à la décarbonation des secteurs à forte intensité de carbone;***

Or. ga

**Amendement 59  
Marina Mesure**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. regrette un déploiement encore trop faible de la géothermie du fait d'un appui public restreint à la filière et d'investissements lourds inhérents; appelle donc à des politiques de soutien à long terme et à la planification publique du secteur;***

Or. fr

**Amendement 60  
Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík,  
Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 bis. souligne la nécessité de s'attaquer***

*aux idées préconçues du grand public, de répondre aux préoccupations et d'accroître la sensibilisation par une plus grande participation des parties prenantes et par l'application stricte des normes environnementales à tous les stades des projets d'énergie géothermique;*

Or. en

**Amendement 61**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. souligne que c'est en Europe du Nord et en Europe orientale et centrale que les besoins et le potentiel en matière de chauffage sont les plus élevés, tandis que les besoins et le potentiel en matière de refroidissement sont plus importants en Europe méridionale; note par ailleurs que les besoins et le potentiel en matière de refroidissement urbain dans le monde entier, y compris en Europe, devraient augmenter à l'avenir puisque les températures plus chaudes et les vagues de chaleur, qui sont la conséquence directe du changement climatique, devraient devenir plus fréquentes; observe, à cet égard, que certains pays du Moyen-Orient établissent déjà des contacts avec des entreprises et des experts européens compétents afin d'importer sur leurs marchés nationaux des technologies de refroidissement et des connaissances en la matière;*

Or. en

**Amendement 62**

**Marina Measure**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*souligne que le développement de la géothermie a été freiné par les logiques de marché qui ont privilégié des investissements dans des infrastructures rentables financièrement à court terme là où une planification stratégique par le secteur public aurait permis d'accélérer le déploiement de l'énergie géothermique en prenant en compte des logiques de long terme tels que le renforcement de la souveraineté européenne, la baisse à long terme des coûts de l'énergie et la réduction de l'impact environnemental de la production énergétique;*

Or. fr

**Amendement 63**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. souligne le potentiel immédiat de l'énergie géothermique en matière de contribution aux objectifs climatiques grâce au raccordement de la chaleur géothermique à des réseaux de chauffage urbain efficaces; insiste sur la nécessité de moderniser les réseaux de chauffage urbain à basse température existants et d'en construire de nouveaux pour permettre le déploiement de la chaleur géothermique; souligne que cela pourrait contribuer à l'élaboration de plans de chauffage municipaux et de plans nationaux en matière d'énergie et de*

*climat, comme l'exige la directive relative à l'efficacité énergétique;*

Or. en

**Amendement 64**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. souligne que les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains et les réseaux d'installations géothermiques peu profondes offrent les meilleures possibilités d'exploitation de l'énergie géothermique dans l'Union;*

Or. ga

**Amendement 65**  
**Pernille Weiss, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 quater. souligne le potentiel considérable de la chaleur géothermique pour la production alimentaire nationale, en particulier pour la production de produits agricoles, l'horticulture et l'aquaculture; observe toutefois que ces secteurs sont actuellement tributaires des combustibles fossiles pour leur production et émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre; souligne dès lors que l'utilisation de la chaleur géothermique contribuera à la décarbonation de ces secteurs, tout en réduisant les coûts de production ainsi que les coûts élevés de*

*l'énergie et la volatilité des prix pour les agriculteurs;*

Or. en

**Amendement 66**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 quater. souligne que le secteur du chauffage et du refroidissement représente près de la moitié de la consommation finale globale d'énergie de l'Union et qu'il est à l'origine de 35 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union liées à la consommation d'énergie; insiste sur le rôle important que l'énergie géothermique peut jouer pour aider l'Union à atteindre ses objectifs climatiques, en particulier dans le processus de décarbonation du secteur du chauffage et du refroidissement;*

Or. ga

**Amendement 67**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. rappelle à cette fin qu'une gestion du développement de la géothermie dans le cadre d'un service public de l'énergie permettrait d'atteindre plus efficacement ces objectifs;*

Or. fr

## Amendement 68

Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 quinquies. souligne que ce sont les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains et les réseaux d'installations géothermiques en surface qui offrent le plus grand potentiel d'utilisation de l'énergie thermique; rappelle, à cet égard, que le secteur du chauffage et du refroidissement représente près de 50 % de la consommation d'énergie finale totale de l'Union et pas moins de 35 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union liées à l'énergie; souligne par conséquent que l'énergie géothermique peut jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs climatiques de l'Union, notamment dans la décarbonation du secteur du chauffage et du refroidissement; prie instamment la Commission et les États membres de mettre en place des mesures incitatives fortes en vue de moderniser et d'étendre les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains ainsi que de nouvelles mesures incitatives qui privilégient autant que possible des systèmes de chauffage et de refroidissement de la 4<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> génération; fait observer que cela contribuerait à l'élaboration de plans de chauffage municipaux et de plans nationaux en matière d'énergie et de climat, comme l'exige la directive relative à l'efficacité énergétique;*

Or. en

**Amendement 69**

**Pernille Weiss, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 sexies. estime qu'il convient de prendre en considération l'énergie géothermique au moment de désigner l'emplacement géographique des vallées industrielles «zéro net» dans le cadre du règlement pour une industrie «zéro net», de sorte que ces vallées puissent éventuellement être situées dans des régions présentant un potentiel de production d'énergie géothermique, grâce à l'approvisionnement en énergie constant, bon marché et renouvelable qu'elle peut offrir;*

Or. en

**Amendement 70**

**Morten Petersen, Iskra Mihaylova, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*2. salue le développement de la géothermie au-delà de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction du lithium à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer du lithium produit localement et durablement;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 71**

Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. **salue le développement de la géothermie au-delà de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement**; souligne que le procédé d'extraction du lithium à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer du lithium produit localement et durablement;

*Amendement*

2. souligne que le procédé d'extraction du lithium à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer du lithium produit localement et durablement; ***note, à cet égard, que les installations qui extraient à la fois de l'énergie thermique et des matières premières (telles que du lithium) ont une plus grande incidence sur la création d'emplois que les installations géothermiques traditionnelles et augmentent l'attractivité de la région dans laquelle se déroulent les opérations***;

Or. en

**Amendement 72**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. salue le développement de la géothermie au-delà de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction du lithium à partir de saumures géothermales pourrait permettre de ***se procurer du lithium produit localement et durablement***;

*Amendement*

2. salue le développement de la géothermie au-delà de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction du lithium ***et d'autres matières premières essentielles à la transition écologique*** à partir de saumures géothermales pourrait permettre de ***les extraire du sous-sol avec un impact environnemental moindre qu'une extraction minière conventionnelle***;

Or. fr

### Amendement 73

Ville Niinistö

au nom du groupe Verts/ALE

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 2

###### *Proposition de résolution*

2. salue le développement de la géothermie au-delà de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction **du lithium** à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer **du lithium produit** localement et durablement;

###### *Amendement*

2. salue le développement de la géothermie au-delà de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction **de matières premières de manière durable sur le plan environnemental** à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer **des matières premières stratégiques critiques produites** localement et durablement, **telles que du lithium**;

Or. en

### Amendement 74

Jens Geier, Niels Fuglsang

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 2

###### *Proposition de résolution*

2. salue le développement **de la géothermie au-delà** de la production d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction du lithium à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer du lithium produit localement et durablement;

###### *Amendement*

2. salue le développement **et l'application réussie** de la production **géothermique** d'électricité ainsi que de chaleur et de refroidissement; souligne que le procédé d'extraction du lithium à partir de saumures géothermales pourrait permettre de se procurer du lithium produit localement et durablement;

Or. en

### Amendement 75

Angelika Niebler

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 bis. souligne que l'énergie géothermique joue un rôle important dans la décarbonation du secteur du chauffage et du refroidissement et contribue dès lors à la transition écologique de l'Union, en particulier en vue de parvenir à la neutralité climatique en 2050; insiste sur le fait qu'il est de la plus haute importance d'accélérer la montée en puissance de la géothermie dans l'ensemble de l'Union;**

Or. en

**Amendement 76**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 bis. estime que l'énergie géothermique constitue une solution essentielle pour remplacer le gaz russe dans le système de chauffage urbain existant en Ukraine; demande dès lors à la Commission de privilégier l'énergie géothermique pour soutenir la reconstruction sûre et durable du pays;**

Or. en

**Amendement 77**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 bis. estime que le potentiel d'extraction de matières premières à partir de saumures géothermales devrait être étudié de manière plus approfondie afin d'accroître et de renforcer la résilience géopolitique et économique de l'Union en ce qui concerne des chaînes d'approvisionnement en matières premières et en composants sûres, en particulier pour les matières premières stratégiques et critiques;**

Or. en

### **Amendement 78**

**Tiziana Beghin**

### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 2 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 ter. reconnaît que l'énergie géothermique est une source d'énergie renouvelable non intermittente qui peut jouer un rôle fondamental dans la mise en place de systèmes énergétiques locaux stables basés sur des énergies renouvelables, ce qui renforcerait la résilience énergétique, géopolitique et économique de l'Union;**

Or. en

### **Amendement 79**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 2 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 ter. reconnaît que le potentiel de l'énergie géothermique a jusqu'à présent été en grande partie inexploité, notamment en raison d'obstacles sociaux, tels que le manque de sensibilisation et de connaissance des décideurs politiques, des autorités locales, des institutions financières et du grand public;**

Or. en

**Amendement 80**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;

*Amendement*

**3. attire l'attention sur les solutions géothermiques et le fait que, alors que le photovoltaïque, l'éolien et les pompes à chaleur dominant le débat sur la transition énergétique, la géothermie joue encore souvent un rôle périphérique dans le débat sur les énergies renouvelables, malgré son potentiel énorme et jusqu'à présent à peine exploité en matière de décarbonation et de réduction de la dépendance de l'Union à l'égard des combustibles fossiles et des importations d'énergie associées pour la production de chaleur et l'électricité; attire par ailleurs l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables; attire également l'attention sur les solutions géothermiques dans le domaine des mines inactives, où le potentiel géothermique des eaux de puits peut être utilisé;**

### Amendement 81

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 3

###### *Proposition de résolution*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;

###### *Amendement*

3. attire l'attention sur les solutions ***de stockage*** géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables; ***souligne, à cet égard, que les mines de charbon abandonnées et les aquifères sont parfaitement adaptés au stockage thermique saisonnier à grande échelle ou au stockage de longue durée d'électricité; note qu'il est nécessaire de soutenir le développement commercial du stockage dans les aquifères et du stockage de longue durée d'électricité au moyen du Fonds européen pour l'innovation ainsi que de fournir des cadres du marché pour encourager le stockage thermique saisonnier à l'échelle industrielle en Europe; souligne, de manière générale, le potentiel de l'énergie géothermique pour l'équilibrage du réseau en raison de son facteur de charge élevé, de la flexibilité de son approvisionnement et de son potentiel de distribution;***

### Amendement 82

**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;

*Amendement*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire (***thermique et photovoltaïque***) excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;

Or. en

**Amendement 83**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle ***crucial dans*** le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;

*Amendement*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie éolienne et solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle ***de soutien pour*** le développement ***et la stabilité*** de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;

Or. en

**Amendement 84**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie *éolienne et* solaire excédentaire en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur, *refroidir ou générer de l'électricité, et qui jouent un rôle crucial dans le développement de systèmes énergétiques reposant sur les ressources renouvelables;*

*Amendement*

3. attire l'attention sur les solutions géothermiques qui permettent de stocker l'énergie solaire excédentaire, *en particulier en été*, en vue de l'utiliser plus tard pour produire de la chaleur *grâce à la recharge calorifique des sols, en permettant de restituer de la chaleur aux sols qui ont servi à en produire durant l'hiver;*

Or. fr

**Amendement 85**

**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne le potentiel de l'utilisation en cascade, qui consiste en l'utilisation d'un même fluide géothermique pour diverses finalités; insiste sur la nécessité de favoriser les synergies intersectorielles entre la géothermie et d'autres secteurs, notamment par l'utilisation commune de sites, d'infrastructures, de données et des compétences de la main-d'œuvre;

*Amendement*

4. souligne *en particulier le potentiel de l'énergie géothermique de surface, de l'énergie géothermique de moyenne profondeur et de l'énergie géothermique profonde, qui peuvent apporter une contribution énorme à la transition du secteur du chauffage, ainsi que* le potentiel de l'utilisation en cascade, qui consiste en l'utilisation d'un même fluide géothermique pour diverses finalités; insiste sur la nécessité de favoriser les synergies intersectorielles entre la géothermie et d'autres secteurs, notamment par l'utilisation commune de sites, d'infrastructures, de données et des compétences de la main-d'œuvre;

Or. en

**Amendement 86**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 4

### *Proposition de résolution*

4. souligne le potentiel de l'utilisation en cascade, qui consiste en l'utilisation d'un même fluide géothermique pour diverses finalités; insiste sur la nécessité de favoriser les synergies intersectorielles entre la géothermie et d'autres secteurs, notamment par l'utilisation commune de sites, d'infrastructures, de données et des compétences de la main-d'œuvre;

### *Amendement*

4. souligne le potentiel de l'utilisation en cascade, qui consiste en l'utilisation d'un même fluide géothermique pour diverses finalités; insiste sur la nécessité de favoriser les synergies intersectorielles entre la géothermie et d'autres secteurs, **y compris l'agriculture (par exemple, le chauffage et le refroidissement des serres dans les secteurs agricole et horticole, ainsi que la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire)**, notamment par l'utilisation commune de sites, d'infrastructures, de données et des compétences de la main-d'œuvre;

Or. en

## Amendement 87

Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 4 bis (nouveau)

### *Proposition de résolution*

### *Amendement*

**4 bis. note le potentiel de l'énergie géothermique en tant que contribution renouvelable et stable à la décarbonation du chauffage et du refroidissement urbains exigée par la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique et à la directive (UE) 2023/... sur les énergies renouvelables; insiste sur la nécessité de moderniser les réseaux de chauffage urbain à basse température existants et d'en construire de nouveaux pour permettre le déploiement de la chaleur géothermique;**

Or. en

**Amendement 88**  
**Zdzisław Krasnodebski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4 bis. attire l'attention sur le fait que les installations géothermiques ne nécessitent pas autant de matières premières critiques que d'autres technologies renouvelables, et que tous les investissements d'envergure sont locaux; note que, si l'on tient compte de l'approche du cycle de vie durable, l'énergie géothermique a une incidence moindre sur l'environnement que les autres ressources renouvelables, nécessite généralement beaucoup moins de terres et peut être intégrée plus facilement dans le paysage;**

Or. en

**Amendement 89**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4 bis. reconnaît que le contexte actuel, marqué par la guerre non provoquée de la Russie contre l'Ukraine, la lutte contre le changement climatique ainsi que la relance après la pandémie de COVID-19 et les perturbations des chaînes d'approvisionnement qui en ont résulté ont clairement montré qu'il est nécessaire d'encourager le développement et l'utilisation de l'énergie géothermique dans l'ensemble de l'Union;**

Or. en

**Amendement 90**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***4 bis. rappelle que les États membres n'ont pas le même potentiel de développement de la géothermie ni les mêmes moyens pour le faire; appelle donc à un développement coordonné de la géothermie à l'échelle de l'Union dans une logique de solidarité grâce au partage de connaissances et de bonnes pratiques entre États membres;***

Or. fr

**Amendement 91**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***4 bis. souligne que les solutions techniques d'exploitation des ressources géothermiques de surface peuvent être adaptées et sont déjà utilisées dans certains États membres pour exploiter le potentiel de chauffage et de refroidissement des réseaux de collecte des eaux résiduaires, des aqueducs et des réservoirs;***

Or. en

**Amendement 92**  
**Beatrice Covassi, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4 bis.** *note le potentiel de l'énergie géothermique pour la décarbonation industrielle; souligne les expériences déjà mises sur pied avec succès dans le secteur agroalimentaire dans différentes régions européennes;*

Or. en

**Amendement 93**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4 ter.** *regrette que le potentiel de l'énergie géothermique n'ait pas été exploité suffisamment auparavant et que son adoption récente soit largement due à la crise énergétique et au besoin urgent de soulager la pression socioéconomique exercée par la demande en chauffage et en refroidissement en Europe; met en garde contre le fait que l'afflux de gaz russe subventionné et bon marché entrave effectivement le développement de l'énergie géothermique depuis des années;*

Or. en

**Amendement 94**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*note que les données et les chiffres de haute qualité conduisent à un soutien politique favorable et contribuent à fixer des objectifs ambitieux en matière d'énergie;*

Or. en

**Amendement 95**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. rappelle que 151 entreprises et industries ont invité la Commission, en 2022, à préparer une stratégie européenne pour libérer le potentiel de l'énergie géothermique;

*Amendement*

5. *invite la Commission européenne à présenter une proposition relative à une stratégie géothermique de l'Union afin de fournir des orientations concrètes aux États membres et aux administrations locales en vue d'accélérer le déploiement des technologies d'énergie géothermique pour décarboner le chauffage et contribuer à l'indépendance énergétique de l'Union; se félicite de la stratégie de l'UE pour l'énergie solaire (COM(2022) 221 final) et de son objectif de déploiement massif et rapide des énergies renouvelables qui devrait se refléter dans la préparation de la stratégie géothermique de l'Union; rappelle que 151 entreprises et industries ont invité la Commission, en 2022, à préparer une stratégie européenne pour libérer le potentiel de l'énergie géothermique;*

Or. en

**Amendement 96**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. rappelle que 151 entreprises et industries ont invité la Commission, en 2022, à préparer une stratégie européenne pour libérer le potentiel de l'énergie géothermique;

*Amendement*

5. ***invite la Commission à présenter une stratégie géothermique de l'Union visant à mettre en place une approche à l'échelle européenne pour promouvoir l'énergie géothermique, y compris une évaluation du potentiel du chauffage urbain géothermique;*** rappelle que 151 entreprises et industries ont invité la Commission, en 2022, à préparer une stratégie européenne pour libérer le potentiel de l'énergie géothermique;

Or. en

**Amendement 97**

**Martin Hojsík, Klemen Grošelj, Christophe Grudler, Morten Petersen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***5 bis. invite la Commission européenne à établir une alliance géothermique européenne, qui englobe les États membres, le secteur de l'adoption de la géothermie, l'industrie, la communauté scientifique, de possibles investisseurs et la société civile, afin de faciliter la mise en œuvre d'une future stratégie géothermique de l'Union; estime que l'alliance géothermique européenne devrait par ailleurs soutenir la mise en place de cadres réglementaires solides et le partage des bonnes pratiques observées sur les marchés géothermiques matures, ainsi que soutenir une production suffisante et les compétences nécessaires pour atteindre l'objectif de 40 % de production nationale fixé dans le règlement pour une industrie «zéro net»;***

**Amendement 98**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis.** *invite la Commission européenne à proposer une stratégie de l'Union pour atteindre l'objectif consistant à tripler la capacité géothermique d'ici 2030; note que l'objectif est de garantir un cadre réglementaire solide, des processus d'autorisation, des données géologiques numériques, la mise en œuvre de la législation de l'Union, la promotion des bonnes pratiques, l'harmonisation des produits de risque financier et un soutien à la planification des systèmes géothermiques urbains et en réseau;*

**Amendement 99**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Bușoi, Ioan-Rareș Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis.** *invite la Commission à préparer une stratégie géothermique européenne afin d'atteindre l'objectif consistant à tripler la capacité géothermique d'ici 2030 et au-delà, comme annoncé dans le plan REPowerEU; note par ailleurs que la stratégie devrait avoir pour but de garantir la mise en place de cadres réglementaires adéquats pour toutes les formes d'énergie géothermique;*

**Amendement 100**  
**Beatrice Covassi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis.** *invite la Commission à normaliser les définitions, les applications, les règles d'autorisation et les outils de calcul des émissions tout au long du cycle de vie pour la géothermie afin de favoriser la croissance de l'utilisation de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et du stockage géothermiques dans les réseaux électriques, les bâtiments, l'industrie et les secteurs agroalimentaires;*

Or. en

**Amendement 101**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 ter.** *invite la Commission à préparer une étude complète en vue d'évaluer le potentiel de l'énergie géothermique dans le sous-sol peu profond, moyen, profond et très profond des 27 États membres; note que cette étude devrait contribuer à identifier le potentiel de l'énergie géothermique pour diverses utilisations, entre autres notamment le chauffage urbain, le refroidissement, les procédés industriels, la production alimentaire, les pompes à chaleur, la production d'électricité et la production d'hydrogène*

*et de lithium renouvelables; fait observer que cette étude devrait également évaluer l'incidence du développement de l'énergie géothermique sur la décarbonation de l'économie, la création d'emplois, la compétitivité, l'autonomisation des consommateurs et la rentabilité par rapport à d'autres sources d'énergie;*

Or. en

**Amendement 102**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 ter. invite la Commission européenne à mettre en place un système européen d'atténuation des risques financiers afin d'offrir une couverture aux autorités locales et aux promoteurs de projets dans le but de favoriser la création d'une capacité d'énergie géothermique rentable en Europe; souligne que ce système pourrait être étendu aux pays voisins afin de faciliter la réalisation de leurs objectifs en matière de sécurité énergétique;*

Or. en

**Amendement 103**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 quater. invite la Commission européenne à établir une alliance géothermique européenne afin de favoriser l'accélération de la croissance*

*du secteur et de garantir la sécurité énergétique et l'autonomie stratégique de l'Union; estime que l'alliance devrait également promouvoir la réplification des cadres réglementaires robustes et des bonnes pratiques observées sur les marchés géothermiques matures, ainsi que soutenir le développement des chaînes d'approvisionnement;*

Or. en

#### **Amendement 104**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 5 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 quater. invite la Commission à préparer une étude afin d'identifier les obstacles à la mise sur pied de projets géothermiques, y compris les problèmes transfrontières, et à fournir un guide de bonnes pratiques pour l'utilisation de l'énergie géothermique dans l'Union à l'intention des autorités nationales et locales, des promoteurs de projets et des institutions financières;*

Or. en

#### **Amendement 105**

**Francesca Donato**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 5 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 quinquies. invite la Commission européenne à modifier la législation pertinente pour les gestionnaires de*

*réseau de distribution (GRD) d'électricité et de gaz afin de faciliter la coordination entre les entreprises énergétiques des réseaux de chaleur et de froid et les autorités locales en vue de planifier, d'investir et de gérer les réseaux/systèmes urbains de chauffage et de refroidissement géothermiques;*

Or. en

**Amendement 106**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 sexies. invite la Commission européenne à mettre en place un cadre pour rémunérer le stockage souterrain de l'énergie thermique, étant donné que celui-ci ne sera pas couvert par les réformes de l'organisation du marché de l'électricité, ainsi qu'à prévoir un appel spécifique pour piloter les installations souterraines de stockage de longue durée d'hydroélectricité par pompage, car il s'agit là d'un aspect vital pour le bon fonctionnement du système électrique et pour la sécurité énergétique de l'Union;*

Or. en

**Amendement 107**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

6. insiste sur le fait que les mesures prises au niveau national et de l'Union en

6. insiste sur le fait que les mesures prises au niveau national et de l'Union en

faveur de l'énergie géothermique devraient s'appuyer sur une évaluation du potentiel géothermique de l'Europe, en tenant compte *des différentes* conditions géologiques et climatiques, ainsi que sur une estimation du rapport coût-efficacité du déploiement de solutions géothermiques;

faveur de l'énergie géothermique devraient s'appuyer sur une évaluation du potentiel géothermique de l'Europe *et des principales sources de demande afin d'identifier les types de solutions géothermiques les plus appropriés*, en tenant compte *de leurs* conditions géologiques et climatiques *différentes*, ainsi que sur une estimation du rapport coût-efficacité du déploiement de solutions géothermiques; *demande la mise en œuvre rapide des mesures pour parvenir à l'augmentation annuelle moyenne de la chaleur et du froid géothermiques visée à l'article 23, paragraphe 1, premier alinéa, de la résolution législative du Parlement européen du 12 septembre 2023 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2018/2001, le règlement (UE) 2018/1999 et la directive 98/70/CE en ce qui concerne la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables;*

Or. en

**Amendement 108**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. insiste sur le fait que les mesures prises au niveau national et de l'Union en faveur de l'énergie géothermique devraient s'appuyer sur une évaluation du potentiel géothermique de l'Europe, en tenant compte des différentes *conditions géologiques et climatiques*, ainsi que sur une estimation du rapport coût-efficacité du déploiement de solutions géothermiques;

*Amendement*

6. insiste sur le fait que les mesures prises au niveau national et de l'Union en faveur de l'énergie géothermique devraient s'appuyer sur une évaluation du potentiel géothermique de l'Europe, en tenant compte des différentes *ressources géothermiques de surface et en profondeur, des roches sous-jacentes et des fluides géothermiques, y compris dans les zones adjacentes*, ainsi que sur une estimation du rapport coût-efficacité, *des risques financiers, des dépenses en capital*

*et des dépenses d'exploitation du  
déploiement de solutions géothermiques  
dans différentes conditions climatiques  
pour le chauffage et le refroidissement  
uniquement et/ou pour la production  
d'énergie électrique;*

Or. en

**Amendement 109**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. rappelle que la géothermie  
profonde nécessite des investissements de  
départ conséquents et, en particulier dans  
certains territoires, un risque important  
que les forages ne soient pas aussi  
exploitables que prévu, et qu'il convient  
donc d'appuyer le développement de la  
géothermie au travers de fonds de  
garantie du risque géologique auxquels  
abonderaient des cotisations privées et des  
fonds publics afin de couvrir la majeure  
partie du coût des opérations de forage en  
cas d'échec d'atteinte de la ressource;*

Or. fr

**Amendement 110**  
**Beatrice Covassi, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 bis. invite la Commission à présenter  
des appels spécifiques, également dans le  
cadre de la plateforme des technologies  
énergétiques stratégiques, afin*

*d'encourager des projets pilotes et commerciaux qui appliquent l'énergie géothermique aux secteurs industriel et agroalimentaire;*

Or. en

**Amendement 111**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*6 ter. souligne que cet appui doit être accompagné de mesures strictes d'encadrement des prix de la chaleur et de l'électricité géothermiques afin d'assurer une visibilité aux investisseurs et un prix de vente aux consommateurs finaux qui reflète les coûts de production; souligne que ce soutien public doit être accompagné d'une mise à disposition du public sous un an des données collectées lors des forages;*

Or. fr

**Amendement 112**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

7. se félicite que la géothermie soit de plus en plus connue et bénéficie d'un soutien croissant au niveau national; *relève que certains États membres ont élaboré des feuilles de route pour la géothermie, des objectifs en la matière et des mesures stratégiques spécifiques*; souligne la

7. se félicite que la géothermie soit de plus en plus connue et bénéficie d'un soutien croissant au niveau national; *estime que les initiatives nationales lancées par la Pologne (programme pluriannuel pour le développement de l'utilisation de ressources géothermiques en Pologne –*

nécessité de faciliter l'échange d'informations sur ces mesures et de données afin d'appuyer les politiques relatives à la géothermie; **estime que la création d'une** «alliance pour la géothermie» **permettrait d'atteindre** cet objectif;

**2022), la France (plan d'action national pour l'énergie géothermique – 2023) et l'Allemagne (stratégie allemande pour l'énergie géothermique 2022) contiennent des initiatives stratégiques concrètes, pertinentes et pratiques qui pourraient être appliquées dans d'autres États membres; souligne la nécessité de faciliter l'échange d'informations sur ces mesures et de données afin d'appuyer les politiques relatives à la géothermie; invite la Commission à créer une** «alliance pour la géothermie» **en vue d'atteindre** cet objectif;

Or. en

### **Amendement 113**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 7**

#### *Proposition de résolution*

7. se félicite que la géothermie soit de plus en plus connue et bénéficie d'un soutien croissant au niveau national; relève que certains États membres ont élaboré des feuilles de route pour la géothermie, des objectifs en la matière et des mesures stratégiques spécifiques; souligne la nécessité de faciliter l'échange d'informations sur ces mesures et de données afin d'appuyer les politiques relatives à la géothermie; estime que la création d'une «alliance pour la géothermie» permettrait d'atteindre cet objectif;

#### *Amendement*

7. se félicite que la géothermie soit de plus en plus connue et bénéficie d'un soutien croissant au niveau national; relève que certains États membres ont élaboré des feuilles de route pour la géothermie, des objectifs en la matière et des mesures stratégiques spécifiques; souligne la nécessité de faciliter l'échange d'informations sur ces mesures et de données afin d'appuyer les politiques relatives à la géothermie **et de promouvoir les bonnes pratiques existantes**; estime que la création d'une «alliance pour la géothermie» permettrait d'atteindre cet objectif;

Or. en

### **Amendement 114**

Angelika Niebler

**Proposition de résolution  
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. prie instamment la Commission européenne de simplifier et de rationaliser considérablement les procédures d'autorisation pour les projets géothermiques qui sont entravés par la longueur des procédures d'approbation, y compris les études approfondies liées aux lois sur la protection de la nature, afin de faciliter la planification et la mise en œuvre de projets géothermiques à grande échelle; attire l'attention sur la possibilité de simplifier les exigences légales au moyen de dérogations temporaires aux obligations énoncées dans les lois sur la protection de la nature ainsi que d'échéances ambitieuses en matière de procédures et, par conséquent, de raccourcir la planification et la mise en œuvre des projets géothermiques;**

Or. en

**Amendement 115  
Seán Kelly**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. se déclare préoccupé par le manque considérable de personnes qualifiées dans l'ensemble de la chaîne de valeur; souligne la demande croissante en main-d'œuvre qualifiée à l'avenir et insiste donc sur le fait qu'il est urgent d'investir de manière considérable dans la formation et la reconversion professionnelle de la main-d'œuvre dans le secteur de la géothermie;**

**Amendement 116**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***7 bis. invite la Commission à présenter aux États membres des lignes directrices pour la préparation d'évaluations approfondies du chauffage et du refroidissement ainsi que de plans locaux de chauffage et de refroidissement, comme exigé au titre de la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique, y compris sur la manière d'évaluer et de traiter un éventuel potentiel géothermique;***

Or. en

**Amendement 117**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***7 bis. regrette néanmoins que l'appui public à la filière géothermique varie en fonction des coûts d'autres sources d'énergie tel que le gaz naturel alors que les caractéristiques inhérentes à la géothermie, du fait d'investissements importants, imposent un soutien public de long terme au renforcement de la filière;***

Or. fr

**Amendement 118**  
**Zdzisław Krasnodebski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. souligne que le chauffage et le refroidissement urbains géothermiques peuvent fournir une énergie renouvelable locale, de base et flexible ainsi qu'une protection contre la volatilité et la hausse des prix des combustibles fossiles; insiste sur le fait que le refroidissement urbain constituera un élément important de l'adaptation durable au changement climatique dans les villes;**

Or. en

**Amendement 119**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. note que la résistance du public et la crainte suscitée par l'exploitation de l'énergie géothermique demeurent un défi; est convaincu que le respect de normes environnementales élevées et de la transparence et le fait d'éviter tout conflit d'intérêts pourraient contribuer à dissiper la méfiance;**

Or. en

**Amendement 120**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis.** rappelle que, pour inclure les communautés locales, il est important de respecter des normes élevées en matière d'environnement et de transparence dans les projets géothermiques, ainsi que d'éviter des conflits d'intérêts;

Or. en

**Amendement 121**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis.** invite la Commission à mettre en place un cadre pour encourager les réseaux de chauffage et de refroidissement géothermiques de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> générations;

Or. en

**Amendement 122**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 ter.** reconnaît par ailleurs que les préoccupations du public en ce qui concerne les émissions directes et indirectes et les conséquences environnementales et sanitaires des projets géothermiques sont, dans plusieurs cas, totalement justifiées, étant

*donné que des données probantes scientifiques et des résultats disponibles dans la littérature existante font état:*

*– d'émissions directes et indirectes de gaz (y compris de gaz non condensables) et de particules fines provenant des centrales électriques et du sol et contenant notamment des métaux lourds, de l'ammoniaque, de l'ozone, de l'oxyde de soufre, du sulfure d'hydrogène, du mercure, de l'arsenic, du radon, de l'hydrogène, du méthane et du dioxyde de carbone, qui sont des gaz qui modifient le climat;*

*– d'une contamination de l'eau douce;*

*– d'une surexploitation des eaux souterraines, y compris de la quantité d'eau nécessaire dans les procédés de réinjection pour compenser la baisse de volume des fluides géothermiques exploités et refroidis;*

*– d'un affaissement et/ou d'une sismicité induits ou accrus sur des sites spécifiques;*

*reconnait par ailleurs que les émissions anthropiques provoquées par l'activité géothermique de nombreuses substances potentiellement nocives contenues dans les émissions géothermiques ne font l'objet d'aucune évaluation préalable et/ou surveillance régulière, ni même d'une surveillance tout court;*

Or. en

**Amendement 123**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 ter. souligne qu'il est nécessaire de partager les bonnes pratiques dans le domaine de la géothermie, non seulement*

*entre États membres mais aussi avec des états tiers qui ont développé à plus grande échelle la géothermie profonde et de surface; constate qu'une filière européenne de la géothermie internationalement reconnue serait aussi un moyen efficace d'exporter notre savoir-faire afin de renforcer le développement économique du continent et de lutter contre le réchauffement climatique; appelle à ce que ces technologies soient mise à disposition gratuitement des états du Sud global, considérant notamment que l'énergie géothermique ne peut pas être exportée;*

Or. fr

**Amendement 124**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 ter. fait observer que bien qu'il existe 289 systèmes de chauffage et de refroidissement urbains géothermiques dans l'Union et qu'environ 14 nouveaux systèmes soient mis en ligne chaque année en moyenne, la part de l'énergie géothermique dans l'approvisionnement reste malheureusement mineure; s'inquiète du fait que, trop souvent, la mise sur pied de projets géothermiques est empêchée ou considérablement retardée par le manque de réseaux en place; souligne la nécessité de garantir la coordination entre les entreprises énergétiques et les autorités locales afin qu'elles planifient, investissent et gèrent les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains conjointement;*

Or. en

**Amendement 125**  
**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 ter. invite la Commission européenne à accorder aux méthodes de chauffage et de refroidissement renouvelables, telles que l'énergie géothermique, une dérogation aux règlements sur les marchés publics de l'Union similaire à celle qui existe déjà pour la production d'électricité renouvelable; souligne que la mise en œuvre de mesures supplémentaires, comme l'octroi d'une dérogation à l'exigence de passation de marchés à l'échelle de l'Union pour des services spécifiques tels que l'approvisionnement et la construction, accélérerait considérablement les projets;**

Or. en

**Amendement 126**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Bușoi, Ioan-Rareș Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 ter. rappelle aux États membres de fixer un objectif indicatif pour les technologies innovantes en matière d'énergies renouvelables équivalent à au moins 5 % de la nouvelle capacité d'énergies renouvelables installée d'ici 2030, dans le contexte de la mise en œuvre du programme stratégique de recherche et d'innovation de la plateforme technologique et de**

*l'innovation européenne sur la géothermie ainsi que du plan de mise en œuvre du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (plan SET) préparé par le groupe de travail sur la géothermie;*

Or. en

**Amendement 127**  
**Niels Fuglsang, Dan Nica**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 ter. note que la directive révisée relative à l'efficacité énergétique introduit l'obligation de surveillance de la performance énergétique des centres de données et que la géothermie peut assurer un refroidissement actif et passif efficace de ces centres dans les grands bâtiments publics, commerciaux et industriels dont la demande en refroidissement est élevée; invite les États membres à prendre en considération ce potentiel lors de la mise en œuvre de la directive révisée relative à l'efficacité énergétique;*

Or. en

**Amendement 128**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 ter. reconnaît la valeur des connaissances et de l'expérience des professionnels actuellement employés dans l'industrie des services pétroliers et*

*gaziers pour le secteur de la géothermie;*

Or. ga

**Amendement 129**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 quater. souligne que les préoccupations et les craintes du public peuvent être renforcées par:**

**– le manque de transparence des opérations d’exploitation géothermique en profondeur;**

**– les conclusions ou les interprétations contradictoires des études d’évaluation et des rapports de surveillance, en raison également de l’absence de méthodologies d’analyse du cycle de vie (ACV) spécifiques et harmonisées en géothermie;**

**– l’absence de surveillance, de collecte et de communication des données environnementales, ou des méthodes de collecte des données non uniformes et/ou non harmonisées;**

Or. en

**Amendement 130**  
**Zdzislaw Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 quater. se félicite du nombre croissant de projets supposant une conversion des infrastructures de chauffage et de refroidissement urbains**

*existantes en infrastructures de chauffage et de refroidissement urbains géothermiques; souligne, en particulier, le potentiel de ces conversions dans les pays d'Europe centrale et orientale, où elles peuvent contribuer de manière significative aux politiques de décarbonation; insiste sur le fait que ces actions devraient recevoir la priorité dans le cadre des Fonds pour la modernisation, pour une transition juste et de cohésion;*

Or. en

**Amendement 131**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 quater. rappelle que le frein le plus important à la géothermie est l'amortissement d'un investissement de départ conséquent couplé au risque que le forage ne donne pas lieu à une source d'énergie pleinement exploitable; demande à cette fin que le régime applicable aux aides d'État dans le domaine de la géothermie soit assoupli afin d'accélérer les mesures de soutien public à la filière;*

Or. fr

**Amendement 132**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 quinquies. souligne que les*

*performances environnementales et les conséquences sur la santé humaine de l'exploitation de l'énergie géothermique peuvent présenter de très grandes variations, de «quasiment nulles» dans le cas des ressources de surface à des dommages potentiels significatifs pour l'exploitation des ressources en profondeur, selon les technologies géothermiques profondes spécifiques utilisées, la densité de la population, la présence d'installations industrielles et de lotissements résidentiels, les roches souterraines et les caractéristiques des fluides géothermiques; souligne dès lors que la diversité et la particularité de chaque zone, même au sein de zones géographiquement adjacentes, devraient être soigneusement et dûment évaluées sur la base de méthodologies ACV existantes adaptées et de méthodologies ACV spécifiques à la géothermie, y compris l'évaluation préalable du fond géochimique du sol, de l'air et de l'eau douce, suivie de la surveillance de la ligne de base géochimique résultante après la mise au point d'applications géothermiques profondes;*

Or. en

**Amendement 133**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 quinquies. souligne la nécessité de renforcer la place du secteur public dans l'exploitation du sous-sol européen afin de mieux prendre en compte la dimension éminemment stratégique des filières minières et géothermiques et de limiter les potentiels impacts négatifs de leur exploitation; considère que la création*

*d'un service public de l'exploitation minière et géothermique permettrait un développement optimal de ces secteurs;*

Or. fr

**Amendement 134**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 quinquies. attire l'attention sur le fait que certains des projets de chauffage et de refroidissement urbains récents ont été mis en œuvre à l'aide de nouveaux modèles économiques, ce qui a permis à des entreprises privées, y compris des entreprises de service public, de construire des infrastructures publiques pour le compte des autorités locales; invite les États membres à étudier des possibilités réglementaires innovantes pour encourager le développement du chauffage et du refroidissement urbains géothermiques;*

Or. en

**Amendement 135**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*7 sexies. demande à la Commission d'associer l'ensemble des parties prenantes de la filière géothermique, et en particulier les centres de recherche sur le sous-sol, les syndicats et les élus locaux, dans l'élaboration d'une feuille de route*

*sur le développement de la filière en Europe afin de mettre en œuvre une politique sur la géothermie respectueuse de l'environnement et assurant des conditions de travail optimales aux travailleurs;*

Or. fr

### Amendement 136

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### Proposition de résolution Paragraphe 8

##### *Proposition de résolution*

8. invite *instamment* les États membres à *étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public*; relève *que cela* devrait se faire dans le respect *respect* des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, *et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données*;

##### *Amendement*

8. invite *la Commission et* les États membres à *envisager de mettre gratuitement à disposition des promoteurs de projets les données privées (telles que celles provenant des compagnies pétrolières, gazières et minières et des sociétés de conseil tierces) dans un délai spécifique (par exemple, dans les deux ans) et dans un délai plus court pour les données financées par des fonds publics (par exemple, un an)*; relève, à cet égard, *que le travail de traitement des données issues des activités offshore réalisé par le gouvernement norvégien constitue un précieux exemple; souligne que, compte tenu de l'importance de l'accessibilité des données pour le développement du secteur, il conviendrait d'envisager des amendes en cas de non-respect du partage des données dans les délais spécifiés; souligne que le partage des données* devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, *y compris de droits d'auteur et de protection du savoir-faire*;

Or. en

## Amendement 137

Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 8

##### *Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

##### *Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public, **compte tenu de l'existence et des avantages de l'utilisation de formats numériques pour collecter et mettre à la disposition du public les données relatives au sous-sol, ce qui devrait être considéré comme une bonne pratique pour les États membres**; relève que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

Or. en

## Amendement 138

Marina Mesure

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 8

##### *Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève

##### *Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève

que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, **et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;**

que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données;

Or. fr

**Amendement 139**  
**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

*Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public **afin d'élargir la base de données géologiques de base**; relève que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité, **y compris des droits d'auteur et de la protection du savoir-faire**, et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

Or. en

**Amendement 140**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, **et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;**

*Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données;

Or. en

**Amendement 141**

**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; **relève** que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

*Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public **via des plateformes webGIS appropriées, tout en tenant compte du fait** que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

Or. it

**Amendement 142**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

*Amendement*

8. invite instamment **la Commission et** les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données **nécessaires**, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

Or. en

**Amendement 143**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité **et** des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

*Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité, des règles en matière de protection des données, **des droits d'auteur et de la propriété**, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

Or. en

**Amendement 144**  
**Zdzislaw Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect **respect** des exigences de confidentialité **et** des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

*Amendement*

8. invite instamment les États membres à étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect des exigences de confidentialité, des règles en matière de protection des données **et des considérations en matière de sécurité**, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour encourager des entités privées à partager leurs données;

Or. en

**Amendement 145**  
**Markus Pieper**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. invite **instamment** les États membres à **étudier comment recueillir différents types de données géologiques auprès d'entités publiques et privées en vue de les organiser, de les systématiser et de les mettre à la disposition du public; relève que cela devrait se faire dans le respect respect des exigences de confidentialité et des règles en matière de protection des données, et qu'il convient, selon les besoins, de prévoir des incitations et des compensations pour**

*Amendement*

8. invite **la Commission et** les États membres à **envisager de mettre à disposition des promoteurs de projets les données privées (telles que celles provenant des compagnies pétrolières, gazières et minières et des sociétés de conseil tierces) si celles-ci ne sont pas utilisées pour un projet géothermique dans un délai spécifique (par exemple, dans les deux ans) et dans un délai plus court pour les données financées par des fonds publics (par exemple, un an);**

*encourager des entités privées à partager leurs données;*

Or. en

**Amendement 146**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*8 bis. note que la difficulté d'accès aux données sur le sous-sol constitue actuellement un obstacle important à la réduction des risques et, par conséquent, au déploiement rapide de projets d'énergie géothermique; souligne qu'un accès facile et équitable aux données sur le sous-sol dans les États membres est crucial pour la phase d'instruction des projets; invite instamment la Commission européenne à étudier les avantages et les obstacles à l'harmonisation des législations nationales en matière d'accès aux données sur le sous-sol; invite la Commission européenne à clarifier les règles en matière de collecte et d'accès aux données sur le sous-sol pour les entités publiques et privées, en tenant compte du rôle crucial des données dans la réduction des risques liés aux projets et la garantie de la compétitivité des projets géothermiques;*

Or. en

**Amendement 147**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

**8 bis.** *souligne qu'il est nécessaire de mieux connaître les caractéristiques du sous-sol afin d'exploiter de manière optimale le potentiel géothermique et minier du continent dans l'optique de renforcer la souveraineté européenne; demande à cette fin que les données obtenues dans le cadre de toute exploitation du sous-sol soient rendues publiques dans un délai d'un an afin d'obtenir une cartographie complète du sous-sol européen; souligne que tant la géothermie que d'autres sources d'exploitation telles que les travaux publics et le secteur minier doivent servir de leviers à la cartographie de notre sous-sol;*

Or. fr

**Amendement 148**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

**8 bis.** *constate que l'un des principaux obstacles au déploiement rapide de l'énergie géothermique est le manque d'accès aux données géologiques existantes en raison des coûts élevés, du manque de transparence et de la fragmentation des politiques de partage de données des États membres; souligne par ailleurs que ce manque d'accès aux données empêche les scientifiques de créer des modèles géologiques, lesquels sont essentiels pour prédire le potentiel et le rendement de l'énergie géothermique dans une zone déterminée du sous-sol et sont dès lors cruciaux pour réduire l'incertitude pour les promoteurs de*

*projets;*

Or. en

**Amendement 149**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 bis. fait observer qu'un accès aisé aux données dans des formats accessibles au public et numérisés peut réduire les risques liés aux investissements dans des projets d'énergie géothermique; invite la Commission européenne et les États membres à harmoniser la législation qui donne accès aux données sur le sous-sol aux acteurs privés et publics;***

Or. en

**Amendement 150**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 ter. est préoccupé par un déficit chronique d'investissement par les États membres des entités chargées de l'étude du sous-sol; invite les États membres à mieux rémunérer les travailleurs de la filière géothermique afin d'augmenter l'attractivité des métiers et ainsi pourvoir aux besoins en main-d'œuvre de la filière, tant dans le secteur public que privé;***

Or. fr

**Amendement 151**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev,  
Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 ter. invite dès lors instamment la Commission à adopter un cadre juridique qui rende la collecte et le partage de données géologiques (y compris celles provenant de puits de pétrole, de gaz et de charbon mis à l'arrêt) obligatoires, gratuits et facilement accessibles sur un portail centralisé au niveau de l'Union;**

Or. en

**Amendement 152**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev,  
Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 quater. souligne qu'il est très difficile d'évaluer le déploiement de l'énergie géothermique en Europe en raison de l'absence de normes en matière de communication des données de l'industrie; demande dès lors à la Commission d'envisager la création de normes pour la communication des données de l'industrie en collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment les industries, les instituts de recherche et les universités; note que des données accessibles et normalisées amélioreront considérablement l'utilisation des données transfrontières et la possibilité d'utiliser différents systèmes d'apprentissage automatique d'intelligence artificielle (IA) sur ces**

*données normalisées;*

Or. en

### **Amendement 153**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 8 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***8 quinquies. souligne l'importance de mettre à la disposition des parties prenantes du secteur géothermique de toute l'Europe les données issues des réseaux de chauffage urbain existants, y compris sur le niveau de modernisation et la demande de chaleur; souligne que ces données sont cruciales pour évaluer le potentiel d'une région et collaborer avec les autorités locales tout au long des phases initiales d'un projet;***

Or. en

### **Amendement 154**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

9. souligne que, ***pour*** les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en

9. souligne que, ***dans*** les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; ***invite dès lors les États membres qui disposent de données insuffisantes sur le sous-sol à financer la cartographie des ressources et les forages***

vue *de* créer un atlas *du potentiel géothermique* à l'échelle de l'Union;

*d'exploration, en particulier pour les PME, afin d'établir le potentiel géothermique; fait observer que les données sur le sous-sol devraient couvrir jusqu'à 200 mètres à court terme et jusqu'à 400 mètres à moyen terme; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue d'étendre et de renforcer les travaux du projet d'infrastructure européenne de géodonnées financé par l'Union, qui vise à créer un atlas des ressources géothermiques* à l'échelle de l'Union;

Or. en

#### **Amendement 155**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 9**

###### *Proposition de résolution*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union;

###### *Amendement*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, **la Commission européenne a un rôle à jouer dans l'harmonisation des règles de collecte des données; souligne que** les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union;

Or. en

#### **Amendement 156**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union;

*Amendement*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union, **en particulier du potentiel géothermique du sous-sol, qui est l'option la plus modulable**;

Or. en

**Amendement 157**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union;

*Amendement*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique **tant pour le refroidissement (géothermie d'échange) que pour la production d'énergie** à l'échelle de l'Union;

Or. it

## Amendement 158

Ville Niinistö

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 9

##### *Proposition de résolution*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union;

##### *Amendement*

9. souligne que, pour les zones pour lesquelles les données sur le sous-sol sont insuffisantes, les gouvernements peuvent agir en finançant la cartographie des ressources géothermiques et les forages d'exploration; se félicite que certains États membres aient déjà pris des mesures en ce sens; demande que des fonds de l'Union soutiennent cette collecte de données en vue de créer un atlas du potentiel géothermique à l'échelle de l'Union, ***en particulier pour les projets géothermiques de surface***;

Or. en

## Amendement 159

Ville Niinistö

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 10

##### *Proposition de résolution*

10. souligne le potentiel géothermique que possèdent les puits de pétrole et de gaz inactifs réaffectés; invite les États membres, ***en coopération avec les compagnies pétrolières et gazières***, à établir des cartes accessibles au public des puits définitivement mis à l'arrêt, avec leurs caractéristiques;

##### *Amendement*

10. ***regrette que le potentiel de réaffectation à des applications géothermiques des puits de pétrole et de gaz existants dans les réservoirs d'hydrocarbures épuisés, abandonnés ou en fin de vie n'ait pas été étudié***; souligne le potentiel géothermique que possèdent les puits de pétrole et de gaz inactifs réaffectés, ***en particulier pour les territoires qui doivent effectuer une transition depuis un bouquet énergétique***

*fortement dépendant des énergies fossiles; invite les États membres à établir des cartes accessibles au public des puits définitivement mis à l'arrêt, avec leurs caractéristiques; **demande également l'arrêt progressif des puits toujours opérationnels susceptibles d'être réaffectés, sans préjudice des exigences en matière de responsabilité et des obligations de l'ancien exploitant;***

Or. en

#### **Amendement 160**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 10**

###### *Proposition de résolution*

10. souligne le potentiel géothermique que possèdent les puits de pétrole et de gaz inactifs réaffectés; invite les États membres, en coopération avec les compagnies pétrolières *et* gazières, à établir des cartes accessibles au public des puits définitivement mis à l'arrêt, avec leurs caractéristiques;

###### *Amendement*

10. souligne le potentiel géothermique que possèdent les puits de pétrole et de gaz inactifs réaffectés ***pour réduire la dépendance à l'égard des importations de gaz russe (tel que le gaz naturel liquéfié) et pour lutter contre le changement climatique;*** invite les États membres, en coopération avec les compagnies pétrolières, gazières *et minières*, à établir des cartes accessibles au public des puits définitivement mis à l'arrêt, avec leurs caractéristiques;

Or. en

#### **Amendement 161**

**Jens Geier, Niels Fuglsang**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 10**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

10. souligne le potentiel géothermique que possèdent les puits de pétrole et de gaz inactifs réaffectés; invite les États membres, en coopération avec les *compagnies pétrolières et gazières*, à établir des cartes accessibles au public des puits définitivement mis à l'arrêt, *avec* leurs caractéristiques;

10. souligne le potentiel géothermique que possèdent les puits de pétrole et de gaz inactifs *et les mines inactives* réaffectés; invite les États membres, en coopération avec les *exploitants de puits de pétrole et de gaz et de mines inactives*, à établir des cartes accessibles au public des puits définitivement mis à l'arrêt, *indiquant* leurs caractéristiques *et le potentiel géothermique des mines inactives*;

Or. en

#### **Amendement 162**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*10 bis. invite les États membres à inclure l'exploration géothermique lors de l'exécution de leur programme national d'exploration générale des matières premières critiques dans le cadre du règlement relatif aux matières premières critiques; demande que toutes les données issues de ce programme d'exploration soient ajoutées à la base de données géologiques de l'Union;*

Or. en

#### **Amendement 163**

**Christophe Grudler, Klemen Grošelj, Morten Petersen**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

11. est préoccupé par le caractère fragmenté des statistiques sur l'énergie

11. est préoccupé par le caractère fragmenté des statistiques sur l'énergie

géothermique; invite les États membres, en coopération avec l'industrie et la Commission, à revoir les procédures existantes de collecte des données concernant la géothermie et à généraliser le recours aux bonnes pratiques dans le secteur;

géothermique; invite les États membres, en coopération avec l'industrie et la Commission, à revoir les procédures existantes de collecte des données concernant la géothermie et à généraliser le recours aux bonnes pratiques dans le secteur; ***souligne l'importance du service Copernicus de surveillance des terres, qui peut fournir des données fiables sur la température des terres, particulièrement utiles pour l'énergie géothermique de surface;***

Or. en

#### **Amendement 164**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

##### *Proposition de résolution*

11. est préoccupé par le caractère fragmenté des statistiques sur l'énergie géothermique; invite les États membres, en coopération avec l'industrie et la Commission, à revoir les procédures existantes de collecte des données concernant la géothermie et à généraliser le recours aux bonnes pratiques dans le secteur;

##### *Amendement*

11. est préoccupé par le caractère fragmenté des statistiques sur l'énergie géothermique; invite les États membres, en coopération avec l'industrie et la Commission, à revoir les procédures existantes de collecte des données concernant la géothermie ***et d'accès à celles-ci*** et à généraliser le recours aux bonnes pratiques dans le secteur;

Or. en

#### **Amendement 165**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

##### *Proposition de résolution*

11. est préoccupé par le caractère fragmenté des statistiques sur l'énergie

##### *Amendement*

11. est préoccupé par le caractère fragmenté des statistiques sur l'énergie

géothermique; invite les États membres, en coopération avec l'industrie et la Commission, à revoir les procédures existantes de collecte des données concernant la géothermie et à généraliser le recours aux bonnes pratiques dans le secteur;

géothermique; invite les États membres, en coopération avec l'industrie et la Commission, à revoir les procédures existantes de collecte des données concernant la géothermie *et d'accès à celles-ci* et à généraliser le recours aux bonnes pratiques dans le secteur;

Or. en

#### **Amendement 166**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 bis. souligne l'importance de mettre à la disposition des parties prenantes du secteur géothermique de toute l'Europe les données issues des réseaux de chauffage urbain existants, y compris sur le niveau de modernisation et la demande de chaleur; souligne que les acteurs ont besoin de ces données pour évaluer le potentiel d'une région et favoriser le dialogue et la collaboration avec l'administration locale tout au long des phases initiales d'un projet;*

Or. en

#### **Amendement 167**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 bis. prend acte qu'un registre plus détaillé du potentiel de l'énergie géothermique permettrait de privilégier*

*les sources de chaleur locales et de soutenir l'adoption et la mise en œuvre des plans locaux de chauffage et de refroidissement, comme l'exige la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique;*

Or. en

### **Amendement 168**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 11 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 ter. souligne que la mise à la disposition des investisseurs des données existantes sur les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains peut aider les acteurs locaux à évaluer le potentiel de l'énergie géothermique dans leur région; invite la Commission à faciliter et à coordonner la mise à disposition des données existantes sur les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains;*

Or. en

### **Amendement 169**

**Marina Mesure**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts

convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques ***en appui aux programmes nationaux existants qui couvrent déjà une partie substantielle des risques; appelle à ce que ces mécanismes de couverture des risques ne soient pas exclusivement abondés par des fonds publics mais aussi par des cotisations du secteur privé, en particulier pétrolier, qui pourrait bénéficier de ce mécanisme pour développer la géothermie du fait de son savoir-faire géologique et de forage;***

Or. fr

#### **Amendement 170**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 12**

###### *Proposition de résolution*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

###### *Amendement*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; ***souligne que la phase initiale d'un projet, telle que la phase d'exploration et de construction, nécessite des investissements considérables et que des risques entrepreneuriaux majeurs font obstacle aux investissements;*** invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (***données géologiques gratuites et accessibles***), subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques; ***note, à cet égard, qu'un système européen d'atténuation des risques serait particulièrement utile pour les marchés***

*les moins matures dans le secteur géothermique;*

Or. en

**Amendement 171**  
**Markus Pieper**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

*Amendement*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; ***souligne que la phase initiale d'un projet, telle que la phase d'exploration et de construction, nécessite des investissements considérables et que des risques entrepreneuriaux majeurs font obstacle aux investissements;*** invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ***en particulier pour les phases d'exploration et de forage,*** ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques; ***note, à cet égard, qu'un système européen d'atténuation des risques serait particulièrement utile dans le secteur géothermique;***

Or. en

**Amendement 172**  
**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

*Amendement*

12. ***note que la construction géothermique et la phase d'exploration qui la précède nécessitent des investissements considérables et que des risques entrepreneuriaux majeurs lors de la phase initiale des projets font obstacle aux investissements;*** rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de leurs marchés locaux (subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État, ***mécanismes de couverture, y compris assurance pour l'exploration***), ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

Or. en

**Amendement 173**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Martin Hojsik, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de ***leurs marchés locaux (subventions, prêts convertibles en subventions, garanties accordées par l'État)***, ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

*Amendement*

12. rappelle qu'il est difficile, en raison de l'incertitude quant aux ressources souterraines, d'obtenir des financements pour les projets; invite les États membres à étudier quelles solutions de réduction des risques sont adaptées au degré de maturité de ***leur marché local, telles que l'octroi d'un accès aisé aux données sur le sous-sol, le partage des bonnes pratiques sur les nouveaux types de modèles commerciaux permettant des synergies entre le financement public et privé***, ainsi que les avantages éventuels d'un système européen d'atténuation des risques;

**Amendement 174**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. constate que les investissements dans la recherche et le développement de l'énergie géothermique ont été totalement sous-financés par rapport à d'autres secteurs; invite dès lors la Commission à soutenir des investissements dans la recherche et le développement pour le déploiement du marché, le développement à l'échelle commerciale des technologies de stockage dans des aquifères et d'autres technologies de stockage souterrain, le développement d'une technologie de pompage fiable, de nouvelles techniques de forage et l'innovation en matière de modèles commerciaux, afin de réduire les coûts d'investissement élevés;*

**Amendement 175**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 bis. note le potentiel énorme de l'énergie géothermique en tant que source d'énergie locale et à faible coût, pour autant que les coûts initiaux et les risques soient réduits; invite la Commission et les États membres à fournir des orientations sur les modèles de financement et les*

*possibilités de financement privé et public;*

Or. en

**Amendement 176**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*12 ter. invite la Commission à mettre en place un système européen d'assurance contre les risques financiers, lorsque de tels systèmes ne sont pas fournis par les États membres, afin d'offrir une couverture aux autorités locales, aux fournisseurs de logements sociaux, aux autorités publiques, aux entreprises et aux promoteurs de projets pour faciliter l'utilisation d'une énergie géothermique rentable et garantir la viabilité et la stabilité des projets; relève que ce système pourrait être étendu aux pays voisins afin d'accélérer leur transition vers une énergie verte;*

Or. en

**Amendement 177**

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus

de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre;

de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre, ***en tenant également compte du fait que l'utilisation des pompes à chaleur géothermiques représente une synergie idéale pour la réduction de la précarité énergétique, la création de réseaux de chauffage et de refroidissement et les communautés d'énergie renouvelable;***

Or. en

**Amendement 178**  
**Niels Fuglsang, Robert Hajšel**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. est préoccupé par le fait que, ***si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des*** coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés ***qui*** peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour ***elles***; invite les États membres à étudier ***quelles*** incitations financières ***pourraient*** remédier à ce déséquilibre;

*Amendement*

13. est préoccupé par le fait que ***les*** coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour ***des pompes à chaleur géothermiques***; invite les États membres à étudier ***des*** incitations financières ***afin de*** remédier à ce déséquilibre;

Or. en

**Amendement 179**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre;

*Amendement*

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre; ***invite la Commission à s'attaquer à ce problème dans le plan d'action de l'Union relatif aux pompes à chaleur;***

Or. en

**Amendement 180**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement ***les pompes à chaleur les plus efficaces***, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre;

*Amendement*

13. est préoccupé par le fait que, si les ***installations de chauffage géothermiques, y compris les*** pompes à chaleur géothermiques sont actuellement ***la technologie de chauffage la plus efficace***, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à

étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre, y compris sur la base du principe du «paiement en fonction de l'épargne»;

Or. en

**Amendement 181**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. est préoccupé par le fait que, si les **pompes à chaleur** géothermiques sont actuellement **les pompes à chaleur les plus efficaces**, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre;

*Amendement*

13. est préoccupé par le fait que, si les **installations de chauffage** géothermiques sont actuellement **la technologie la plus efficace**, puisqu'elles produisent, par rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre; **souligne que cela concerne également les pompes à chaleur géothermiques;**

Or. en

**Amendement 182**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par

*Amendement*

13. est préoccupé par le fait que, si les pompes à chaleur géothermiques sont actuellement les pompes à chaleur les plus efficaces, puisqu'elles produisent, par

rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières pourraient remédier à ce déséquilibre;

rapport aux pompes à chaleur air-air, plus de chaleur pour une consommation d'électricité moindre lorsque le climat est froid, elles ont des coûts initiaux de forage et d'installation bien plus élevés qui peuvent dissuader les parties intéressées d'opter pour elles; invite les États membres à étudier quelles incitations financières à **destination des ménages** pourraient remédier à ce déséquilibre;

Or. fr

**Amendement 183**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**13 bis. souligne le potentiel de la filière géothermique, notamment à des fins de production de chaleur, dans les zones rurales pour les besoins des exploitations agricoles; constate que le secteur agricole souffre de la hausse drastique des prix de l'énergie et qu'un appui accru à la géothermie en zone rurale renforcerait ainsi la politique agricole européenne et la souveraineté alimentaire du continent;**

Or. fr

**Amendement 184**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les

projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie;

projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie ***ou de consacrer des ressources au titre des fonds existants à des projets géothermiques, en particulier pour soutenir des technologies innovantes telles que la technologie en circuit fermé, qui ouvre la possibilité d'exploiter l'énergie géothermique dans des zones auparavant inaccessibles, ainsi que les stockages géothermiques pour l'utilisation et l'installation de la chaleur résiduelle; note l'importance de faciliter l'accès au capital pour les entreprises innovantes dans le secteur géothermique, en particulier les PME;***

Or. en

#### **Amendement 185**

**Jens Geier, Niels Fuglsang**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 14**

##### *Proposition de résolution*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie;

##### *Amendement*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie, ***qui devrait également couvrir les stockages géothermiques (en particulier les stockages saisonniers) en tant que moyens d'utilisation et d'installation de la chaleur résiduelle ainsi que pour la transformation des réseaux de chauffage;***

Or. en

**Amendement 186**  
**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie;

*Amendement*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie, ***notamment aux stockages géothermiques pour l'utilisation et l'installation de la chaleur résiduelle ainsi que pour la transformation des réseaux de chauffage;***

Or. en

**Amendement 187**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; ***demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie;***

*Amendement*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments ***européens*** existants; ***invite les États membres à utiliser les possibilités de financement existantes pour accompagner la reconversion et le renforcement des compétences des travailleurs, en particulier dans les zones en transition;***

Or. en

**Amendement 188**  
**Zdzisław Krasnodebski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Proposition de résolution*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie;

*Amendement*

14. invite la Commission à prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les projets géothermiques soient mieux pris en compte lors de la mobilisation des fonds et des instruments existants; demande à la Commission d'envisager de créer un fonds dédié à la géothermie ***dans le but de soutenir l'exploration, le développement, la modernisation et la popularisation de l'utilisation des ressources géothermiques;***

Or. en

**Amendement 189**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***14 bis. souligne que la construction géothermique et la phase d'exploration qui la précède nécessitent des investissements élevés et des risques entrepreneuriaux majeurs lors de la phase initiale en ce qui concerne le forage des champs thermiques chauds, ce qui empêche de nombreuses entreprises d'investir; est dès lors d'avis d'introduire des mécanismes de couverture et des garanties tels qu'une assurance pour l'exploration avec (co-)acceptation du risque par les États membres, en particulier lors de la phase initiale, afin d'accélérer la montée en puissance de l'énergie géothermique, ainsi que de fournir un financement public pour les***

*études sismologiques préliminaires qui élargissent la base de données géologiques de base;*

Or. en

**Amendement 190**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 bis. invite la Commission à envisager la création de fonds de recherche et de développement industriel dédiés aux technologies de réinjection totale et binaires de circuits fermés, en particulier pour les circuits fermés utilisant l'échange de chaleur souterrain, ce qui permettrait de résoudre de nombreux problèmes environnementaux et climatiques ainsi que les risques pour la santé dans les centrales géothermiques profondes existantes de l'Union utilisant des technologies de circuits ouverts et des échangeurs de chaleur à la surface; invite par ailleurs la Commission à évaluer l'interdiction progressive par l'Union et les États membres des mécanismes de soutien et des incitations pour toute production et/ou capacité supplémentaire d'énergie géothermique en circuit ouvert;*

Or. en

**Amendement 191**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 bis. invite la Commission à développer la coopération transfrontalière dans le domaine de la géothermie afin d'assurer l'exploitation de cette source d'énergie là où les frontières administratives peuvent constituer un frein au développement de l'exploitation géothermale; invite également la Commission à poursuivre son soutien aux projets transnationaux de cartographie et de modélisation géologiques qui permettront de faciliter le développement de la géothermie;*

Or. fr

**Amendement 192**

**Beatrice Covassi, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 bis. souligne, conformément à la directive sur les énergies renouvelables et afin de sensibiliser les groupes de consommateurs, qu'il est important que l'Union européenne fournisse des orientations sur les contrats d'achat de chaleur et de froid, en tant qu'outils essentiels pour les partenariats public-privé finançant des projets géothermiques au niveau local, dans les zones rurales, dans les bâtiments et pour les procédés industriels;*

Or. en

**Amendement 193**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**14 bis. invite la Commission à regrouper toutes les possibilités de financement sur un portail centralisé afin de clarifier la situation et d'informer les parties prenantes concernées, en particulier les PME;**

Or. en

**Amendement 194**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**14 ter. invite les États membres à pleinement utiliser les possibilités de financement européen existantes pour accompagner la reconversion de la main-d'œuvre, en particulier dans les zones en transition, en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi découlant de l'exploitation à grande échelle du potentiel de l'énergie géothermique de surface;**

Or. en

**Amendement 195**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev,**  
**Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**14 ter. invite le Fonds pour la modernisation à donner la priorité aux projets d'utilisation des ressources géothermiques dans les systèmes de**

*chauffage central existants ou remis à neuf et à la création de nouveaux réseaux de chauffage et de refroidissement géothermiques;*

Or. en

**Amendement 196**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 quater. souligne, au vu de la crise énergétique actuelle, que les projets visant à moderniser les systèmes de chauffage qui sont approuvés ou qui se trouvent déjà à un stade avancé du processus d'approbation devraient pouvoir inclure l'énergie géothermique sans que des modifications supplémentaires aient besoin d'être apportées aux projets soumis initialement;*

Or. en

**Amendement 197**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 14 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*14 quinquies. demande que les investissements soutenus par le Fonds pour la modernisation, qui favorisent le passage du charbon au gaz dans les systèmes de chauffage urbain, prennent toujours en considération le potentiel d'approvisionnement de ces systèmes en*

**Amendement 198**

**Markus Pieper**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier *existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie*; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

*Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; *constate que chaque État membre applique un droit minier différent, ce qui engendre une confusion et des retards pour les promoteurs de projets*; invite les États membres à revoir et à simplifier *les législations existantes afin d'harmoniser le droit minier au niveau de l'Union*; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis, *selon une approche similaire à celle adoptée pour le cadre réglementaire relatif au stockage du CO<sub>2</sub> (2009/31/CE)*;

**Amendement 199**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev,  
Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour *de grands* projets *miniers*, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus

*Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour *des* projets *géothermiques en profondeur*, sont difficiles à respecter dans les projets

petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier *existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie*; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

géothermiques beaucoup plus petits; *constate que chaque État membre applique un droit minier différent, ce qui engendre une confusion et des retards pour les promoteurs de projets*; invite les États membres à revoir et à simplifier *les législations existantes afin d'harmoniser le droit minier au niveau de l'Union*; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis, *selon une approche similaire à celle adoptée pour le cadre réglementaire relatif au stockage du CO<sub>2</sub> (2009/31/CE)*;

Or. en

**Amendement 200**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

*Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis, *en intervenant pour remédier à la fragmentation des réglementations nationales, régionales et municipales, et en distinguant la géothermie de surface de la géothermie profonde ainsi que le type de technologies utilisées*;

Or. en

**Amendement 201**  
**Zdzisław Krasnodebski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

*Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, **en tenant compte du fait que les différentes technologies géothermiques ont une incidence et des risques pour la géologie qui varient largement**, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

Or. en

**Amendement 202**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que **les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer** des règles d'autorisation **spécifiques** pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir **le niveau de cohérence requis**;

*Amendement*

15. constate que des règles d'autorisation **plus rapides** pour la géothermie, **conformes à la législation environnementale existante de l'Union, faciliteraient le déploiement des projets d'énergie géothermique dans l'ensemble de l'Union européenne**; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir **une simplification des procédures dans les États membres, y compris pour remédier au problème de la rationalisation des processus dans les**

*contextes locaux, régionaux et nationaux, ainsi que pour ouvrir la voie à des procédures différentes pour l'énergie géothermique de surface et l'énergie géothermique profonde;*

Or. en

**Amendement 203**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, *s'il y a lieu*, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

*Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant *tout en renforçant les dispositions relatives à la protection de l'environnement et de la sécurité des travailleurs du secteur* ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

Or. fr

**Amendement 204**  
**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus

*Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus

petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis, *éventuellement en fixant des seuils basés sur la puissance nominale de chaque installation*;

Or. it

## **Amendement 205** **Francesca Donato**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 15**

#### *Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

#### *Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie, *en simplifiant et en soutenant tout particulièrement ces projets dans les régions insulaires*; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

Or. en

## **Amendement 206** **Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 15**

#### *Proposition de résolution*

#### *Amendement*

15. constate que les **exigences du droit minier**, conçues pour de grands projets miniers, sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques **beaucoup plus petits**; invite les États membres à revoir et à simplifier **le droit minier existant**, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

15. constate que les **projets géothermiques sont actuellement soumis à des législations** conçues pour de grands projets miniers, **qui** sont difficiles à respecter dans les projets géothermiques, **en particulier ceux à plus petite échelle**; invite les États membres à revoir et à simplifier **la législation sur le sous-sol existante**, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

Or. en

#### **Amendement 207**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 15**

###### *Proposition de résolution*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, sont **difficiles à respecter dans les** projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

###### *Amendement*

15. constate que les exigences du droit minier, conçues pour de grands projets miniers, **ne sont pas nécessairement adaptées aux** projets géothermiques beaucoup plus petits; invite les États membres à revoir et à simplifier le droit minier existant, s'il y a lieu, ou à élaborer des règles d'autorisation spécifiques pour la géothermie; demande à la Commission de fournir des lignes directrices pour garantir le niveau de cohérence requis;

Or. en

#### **Amendement 208**

**Marina Mesure**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. est préoccupé par les déficits en moyens financiers et de personnels des services chargés de l'instruction des dossiers relatifs à l'exploitation géothermique dans certains États membres; rappelle que l'accélération des procédures ne doit pas se faire au détriment des exigences environnementales et sismologiques des projets et demande à cette fin qu'une future législation sur la filière géothermie impose aux États membres de mieux doter les services instruisant les projets d'exploitation du sous-sol;**

Or. fr

**Amendement 209**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. note les différences au niveau de l'exploitation géothermique entre les environnements urbains et ruraux; attire l'attention sur la spécificité des projets de chauffage géothermique urbains et invite les États membres à mettre en place des procédures accélérées et simplifiées pour les projets de chauffage géothermique, y compris un accès facilité à des terrains urbains adaptés aux installations géothermiques;**

Or. en

**Amendement 210**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. s'inquiète du fait que les projets géothermiques sont confrontés à de longs processus d'autorisation; invite instamment les États membres à mettre en place des processus d'autorisation rationalisés, simplifiés et numériques en créant un point de contact unique pour l'ensemble du processus d'autorisation entre les autorités;**

Or. en

**Amendement 211**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. note par ailleurs la nécessité d'évaluer et de réviser les législations de l'Union relatives à l'eau, telles que la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui compliquent actuellement le processus d'exploration des projets géothermiques;**

Or. en

**Amendement 212**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 bis. invite la Commission à accorder à**

*l'énergie géothermique et à l'énergie thermique solaire une dérogation aux règlements sur les marchés publics de l'Union similaire à celle qui existe déjà pour la production d'électricité renouvelable;*

Or. en

**Amendement 213**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15 ter. invite instamment la Commission européenne à accorder au chauffage et au refroidissement renouvelables, tels que l'énergie géothermique, une dérogation à la législation en matière de marchés publics de l'Union similaire à celle qui existe déjà pour la production d'électricité renouvelable; souligne que d'autres mesures telles que l'exemption de certains services, comme les services d'approvisionnement et de construction, de l'obligation de lancer un appel d'offres à l'échelle de l'Union, ou de publier des appels d'offres pour des services d'exécution lorsqu'aucune autorisation n'a encore été obtenue, contribueraient déjà à une accélération considérable, parfaitement logique au vu de l'urgence des projets résultant des objectifs politiques ambitieux en matière de climat;*

Or. en

**Amendement 214**  
**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Dan Nica**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 ter.** *invite les États membres à réduire les délais d'obtention des autorisations en accordant des permis par défaut et en veillant à ce que rien ne s'y oppose, comme c'est le cas dans certains États membres;*

Or. en

**Amendement 215**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**15 quater.** *regrette que, contrairement à d'autres technologies renouvelables, une analyse du cycle de vie soit nécessaire pour aligner l'énergie géothermique sur la taxonomie, ce qui est contraire à l'approche technologiquement neutre du règlement relatif à la taxonomie, réduit au minimum le potentiel énorme de contribution à la décarbonation de l'énergie géothermique, en particulier pour la fourniture de chaleur, et l'expose à des conditions de concurrence inégales par rapport à d'autres sources d'énergie renouvelables; demande dès lors un cadre réglementaire égal aligné sur les autres énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne et solaire, à tous les égards;*

Or. en

**Amendement 216**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 217**  
**Morten Petersen, Iskra Mihaylova, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 218**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues afin de

16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues ***et flexibles***

couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

afin de couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession; ***rappelle que le plan REPowerEU de l'Union fixe un objectif de production de 10 millions de tonnes d'hydrogène propre d'ici 2030 ainsi que de 10 millions de tonnes d'hydrogène propre importé; demande dès lors à la Commission d'étudier le potentiel de contribution de l'énergie géothermique à ces objectifs;***

Or. en

**Amendement 219**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction ***de lithium*** ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

*Amendement*

16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction ***des matières premières stratégiques*** ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession; ***souligne la nécessité de développer la géothermie dans une logique holistique, afin d'améliorer la connaissance et l'exploitation géothermique et minière dans le cadre de la transition écologique et la réindustrialisation européennes;***

Or. fr

**Amendement 220**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. fait observer que les autorisations délivrées **aux installations géothermiques** doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

*Amendement*

16. fait observer que les autorisations délivrées **dans le cadre de la géothermie** doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction de lithium **et d'autres matières premières et composants potentiels (par exemple, le phosphate et les nitrates)** ou la production d'hydrogène **renouvelable et d'ammoniac** au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

Or. en

**Amendement 221**

**Paolo Borchia**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

*Amendement*

16. fait observer que les autorisations délivrées aux installations géothermiques **pour la production d'électricité** doivent pouvoir être étendues afin de couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

Or. it

**Amendement 222**

**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. fait observer que les autorisations délivrées **aux installations géothermiques** doivent pouvoir être étendues afin de

*Amendement*

16. fait observer que les autorisations délivrées **dans le cadre de la géothermie** doivent pouvoir être étendues afin de

couvrir l'extraction de lithium ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession;

couvrir l'extraction de lithium *et d'autres minéraux* ou la production d'hydrogène au moyen des capacités existantes et au titre de la même concession

Or. en

#### **Amendement 223**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. constate que les procédures administratives actuelles de soumission de projets géothermiques se caractérisent par des retards, des informations fragmentées et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de ressources; invite dès lors la Commission et les États membres à accélérer et à simplifier l'autorisation des projets géothermiques, notamment par la création d'un «guichet unique» pour tous les projets géothermiques dans chaque État membre, et à accroître le soutien aux autorités locales par une main-d'œuvre qualifiée, une formation et des ressources suffisantes pour évaluer les projets; observe, à cet égard, que l'inclusion de délais pour l'évaluation des projets devrait reposer sur une approbation tacite; note en outre que toutes les procédures administratives devraient être reçues ou émises sous forme numérique dans tous les États membres;*

Or. en

#### **Amendement 224**

**Paolo Borchia**

#### **Proposition de résolution**

## **Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. constate dans le même temps que les normes du secteur relatives à l'installation de systèmes géothermiques de refroidissement (Geoexchange ou Shallow Geothermal ou GSHP) requièrent une approche simplifiée en ce qui concerne la profondeur d'installation généralement faible des systèmes, la valeur des investissements, toute la valeur ajoutée potentielle et leur incidence environnementale généralement négligeable; souligne en particulier qu'il sera nécessaire de créer des circuits spécifiques en boucle fermée (closed-loop, au moyen de sondes géothermiques) et des systèmes en circuit ouvert (open-loop, dans lesquels l'eau est pompée dans un aquifère et est ensuite rejetée soit dans cet aquifère, soit dans une masse d'eau de surface);*

Or. it

## **Amendement 225**

**Markus Pieper**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. invite instamment la Commission à simplifier et à raccourcir de manière significative les procédures d'autorisation pour les projets géothermiques, étant donné que ceux-ci continuent de faire l'objet de procédures d'approbation trop longues assorties d'études approfondies sur la protection de la nature, alors que ces projets sont principalement souterrains et soulèvent rarement des préoccupations en matière de protection de la nature; observe que la*

*rationalisation des procédures juridiques, notamment en ce qui concerne les législations visant à protéger les espèces ainsi que les éventuelles exceptions temporaires, et l'introduction de réglementations strictes concernant les calendriers des projets sont susceptibles de réduire considérablement le temps nécessaire à la planification et à l'exécution des projets géothermiques;*

Or. en

**Amendement 226**

**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. regrette que, contrairement à d'autres technologies renouvelables, une analyse du cycle de vie soit nécessaire pour aligner l'énergie géothermique sur la taxonomie, ce qui est contraire à l'approche technologiquement neutre du règlement relatif à la taxonomie, réduit au minimum le potentiel énorme de contribution à la décarbonation de l'énergie géothermique, en particulier pour la fourniture de chaleur, et l'expose à des conditions de concurrence inégales par rapport à d'autres sources d'énergie renouvelables; demande que l'énergie géothermique soit mise sur un pied d'égalité avec l'énergie éolienne et solaire au niveau réglementaire, à tous les égards;*

Or. en

**Amendement 227**

**Beatrice Covassi**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 bis. rappelle que les «zones propices au déploiement des énergies renouvelables» décrites dans la directive sur les énergies renouvelables couvrent les zones en surface; demande dès lors, afin de soutenir le développement de l'énergie géothermique, que les orientations de la Commission relative à leur développement incluent le sous-sol et facilitent la liaison avec les processus d'autorisation uniques numériques afin de normaliser le marché de la géothermie;**

Or. en

**Amendement 228**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 bis. constate que les procédures administratives actuelles de lancement de projets géothermiques sont caractérisées par des retards, des informations fragmentées et une pénurie de personnel qualifié et de ressources; invite instamment la Commission et les États membres à accélérer et à simplifier l'octroi de permis pour les projets géothermiques;**

Or. ga

**Amendement 229**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 bis. invite la Commission à publier, à l'intention des agences chargées de délivrer les permis, des orientations sur les bonnes pratiques en matière de gestion des demandes de permis de géothermie de surface ainsi que sur les interférences potentielles avec l'eau potable, afin d'accélérer le processus d'autorisation tout en garantissant la pleine application des normes environnementales;**

Or. en

**Amendement 230**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 bis. appelle la Commission à instaurer une harmonisation par le haut des exigences de la filière géothermique afin de protéger les travailleurs du secteur des risques associés à la géothermie, notamment des dépôts radioactifs et des émissions de gaz dans les puits;**

Or. fr

**Amendement 231**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 bis. invite la Commission à publier des**

*orientations sur la manière de mettre en œuvre les zones géothermiques;*

Or. en

**Amendement 232**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Bușoi, Ioan-Rareș Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. observe que les promoteurs de projets géothermiques font face à une concurrence féroce, notamment avec les promoteurs immobiliers, lorsqu'il s'agit d'accéder à des terrains réservés pour de futurs projets dans des zones urbaines ou à proximité de telles zones; invite dès lors la Commission à inclure une instruction légale aux gestionnaires de réseaux de distribution, dont le rôle est de planifier, d'investir et de gérer les systèmes de chauffage et d'électricité, afin qu'ils collaborent avec les autorités locales pour élaborer des plans locaux de chaleur et de froid axés sur la géothermie en tant que question d'intérêt public majeur afin de conserver des terrains appropriés dans les zones urbaines pour des projets géothermiques; souligne par ailleurs qu'une telle approche contribuerait à la mise en œuvre efficace de l'exigence de planification en matière de chaleur et de froid énoncée dans la directive révisée relative à l'efficacité énergétique et repose sur les bonnes pratiques dans l'ensemble de l'Union, où les autorités locales sont passées avec succès à des systèmes de chauffage et de refroidissement renouvelables;*

Or. en

**Amendement 233**  
**Zdzisław Krasnodebski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 ter. attire l'attention sur la spécificité des projets de chauffage géothermique urbain; invite les États membres à inclure des solutions facilitant l'accès à des terrains urbains adaptés à des installations de chauffage géothermiques;**

Or. en

**Amendement 234**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 ter. demande que les délais fixés pour l'évaluation des projets soient fondés sur le principe d'approbation tacite;**

Or. ga

**Amendement 235**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**16 quater. est préoccupé par les multiples entrées pour la géothermie dans le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables;**

*invite dès lors la Commission à revoir la classification des applications de l'énergie géothermique dans les dispositions relatives à la taxonomie, notamment en supprimant le critère des émissions de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du cycle de vie, qui s'applique à l'énergie géothermique et pas aux autres sources renouvelables, car cela compromet l'accès aux capitaux privés et a une incidence négative sur le potentiel considérable qu'offre l'énergie géothermique pour la décarbonation du secteur du chauffage et du refroidissement;*

Or. en

**Amendement 236**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 quinquies. invite la Commission à promouvoir la capacité de production des technologies d'énergie géothermique de l'Union, y compris par l'accélération des processus d'autorisation pour l'extension des installations et par la création d'incitations fiscales adéquates;*

Or. en

**Amendement 237**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 sexies. souligne que, lors de l'élaboration de contrats bidirectionnels d'écart compensatoire pour des projets d'électricité géothermique, les Etats membres intègrent, le cas échéant, des services non tarifaires tels que l'adéquation du système, la stabilité du réseau, les options de stockage et de flexibilité, la fourniture de chauffage renouvelable, le refroidissement, l'extraction durable de matières premières critiques, ainsi que les coûts en temps réels des matériaux et de la main-d'œuvre dans les prix d'exercice; observe que les concessions pour les appels d'offres couvrent la durée de vie de la capacité;*

Or. en

#### **Amendement 238**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

##### **Sous-titre 6**

##### *Proposition de résolution*

Développement *des compétences et* des technologies

##### *Amendement*

Développement des technologies

Or. en

#### **Amendement 239**

**Jens Geier, Niels Fuglsang**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

##### *Proposition de résolution*

17. est préoccupé par les retards et les travaux en souffrance signalés en ce qui concerne l'installation de pompes à chaleur géothermiques, le forage de puits et l'octroi

##### *Amendement*

17. est préoccupé par les retards et les travaux en souffrance signalés en ce qui concerne l'installation de pompes à chaleur géothermiques, le forage de puits et l'octroi

des autorisations requises en raison d'une pénurie de personnel qualifié;

des autorisations requises en raison d'une pénurie de personnel qualifié; **demande des évaluations complètes pour la reconversion et le renforcement des compétences des travailleurs afin de mettre en place les conditions de qualification de la main-d'œuvre concernée pour la montée en puissance de l'énergie géothermique;**

Or. en

#### **Amendement 240**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

17. est préoccupé par les retards et les travaux en souffrance signalés en ce qui concerne l'installation de pompes à chaleur géothermiques, le forage de puits et l'octroi des autorisations requises en raison d'une pénurie de personnel qualifié;

###### *Amendement*

17. est préoccupé par les retards et les travaux en souffrance signalés en ce qui concerne l'installation de pompes à chaleur géothermiques, le forage de puits et l'octroi des autorisations requises en raison d'une pénurie de personnel qualifié; **invite les États membres à adopter des plans d'action pour stimuler le renforcement des compétences et la reconversion des travailleurs en lien avec les technologies géothermiques;**

Or. en

#### **Amendement 241**

**Zdzisław Krasnodębski**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

17. est préoccupé par les retards et les travaux en souffrance signalés en ce qui

###### *Amendement*

17. est préoccupé par les retards et les travaux en souffrance signalés en ce qui

concerne l'installation de pompes à chaleur géothermiques, le forage de puits et l'octroi des autorisations requises en raison d'une pénurie de personnel qualifié;

concerne l'installation de pompes à chaleur géothermiques, le forage de puits et l'octroi des autorisations requises en raison d'une pénurie de personnel qualifié, ***y compris au sein des administrations chargées de délivrer les permis;***

Or. en

**Amendement 242**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***17 bis. souligne que la plupart des États membres doivent encore mettre en œuvre la disposition de 2009 de la directive 98/70/CE relative à la promotion de l'énergie issue de sources renouvelables, qui invite les États membres à s'assurer que des systèmes de certification ou des systèmes de qualification équivalents soient disponibles pour les installateurs de systèmes et pompes à chaleur géothermiques de surface de petite échelle;***

Or. en

**Amendement 243**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***17 bis. invite les États membres à s'assurer que des systèmes de certification ou des systèmes de qualification équivalents soient disponibles pour les***

*installateurs de systèmes et pompes à chaleur géothermiques de surface de petite échelle;*

Or. en

**Amendement 244**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 bis. appelle les États membres à lancer un plan de formation des métiers de la géothermie profonde et de surface afin de pourvoir rapidement aux besoins de la filière;*

Or. fr

**Amendement 245**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*17 ter. se félicite des projets soutenus par Erasmus+ pour remédier au manque de jeunes diplômés qualifiés dans la chaîne de valeur de l'énergie géothermique, tels que le programme Geo3En, qui vise à jeter les bases d'un futur master Erasmus Mundus en ingénierie géothermique; invite instamment les États membres à renforcer les mesures visant à former des spécialistes de la géothermie, étant donné que des travailleurs en nombre suffisant seront essentiels pour atteindre les objectifs de déploiement de la géothermie;*

Or. en

**Amendement 246**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**17 ter. invite la Commission et les États membres à s'assurer que les compétences et la capacité des agences chargées de délivrer les permis et des planificateurs en matière de chaleur et de froid des autorités locales fassent l'objet d'une attention et d'un soutien appropriés;**

Or. en

**Amendement 247**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

18. souligne que, si l'Union joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement et la fabrication d'équipements de géothermie, il est indispensable que des mesures de soutien aux technologies géothermiques soient prises au niveau national et européen à l'appui de cette position, en particulier dans le domaine du stockage géothermique et des applications industrielles;

18. souligne que, si l'Union joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement et la fabrication d'équipements de géothermie, il est indispensable que des mesures de soutien aux technologies géothermiques soient prises au niveau national et européen à l'appui de cette position, en particulier dans le domaine du stockage géothermique et des applications industrielles; ***note qu'il est nécessaire de prendre en charge l'ensemble de la chaîne de valeur pour garantir la disponibilité du matériel pertinent;***

Or. en

#### Amendement 248

Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 18

###### *Proposition de résolution*

18. souligne que, si l'Union joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement et la fabrication d'équipements de géothermie, il est indispensable que des mesures de soutien aux technologies géothermiques soient prises au niveau national et européen à l'appui de cette position, en particulier dans le domaine du stockage géothermique et des applications industrielles;

###### *Amendement*

18. souligne que, si l'Union joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement, **les brevets de grande valeur, les publications scientifiques** et la fabrication d'équipements de géothermie, il est indispensable que des mesures de soutien aux technologies géothermiques soient prises au niveau national et européen à l'appui de cette position, en particulier dans le domaine du stockage géothermique et des applications industrielles;

Or. en

#### Amendement 249

Francesca Donato

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 18

###### *Proposition de résolution*

18. souligne que, si l'Union joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement et la fabrication d'équipements de géothermie, il est indispensable que des mesures de soutien aux technologies géothermiques soient prises au niveau national et européen à l'appui de cette position, en particulier dans le domaine du stockage géothermique et des applications industrielles;

###### *Amendement*

18. souligne que, si l'Union joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement et la fabrication d'équipements de géothermie, il est indispensable que des mesures de soutien aux technologies géothermiques soient prises au niveau national et européen, **en accordant une attention particulière aux régions insulaires**, à l'appui de cette position, en particulier dans le domaine du stockage géothermique et des applications industrielles;

Or. en

**Amendement 250**  
**Zdzisław Krasnodebski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. demande que la priorité soit donnée aux projets de stockage souterrain d'hydroélectricité par pompage, en particulier à ceux mis sur pied en lien avec des mines et des carrières mises à l'arrêt convertibles en bassins d'eau, dans le cadre des appels du Fonds européen pour l'innovation et du programme Horizon Europe, étant donné que cette solution peut jouer un rôle essentiel dans le développement de systèmes d'électricité décarbonés;*

Or. en

**Amendement 251**  
**Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19. souligne que certains États membres se sont plaints, pour certaines pompes à chaleur importées, d'un défaut de conformité au statut d'efficacité énergétique déclaré; insiste sur la nécessité d'examiner la possibilité d'une évaluation de la conformité par un tiers (plutôt qu'une autodéclaration) dans le contexte de la révision des règles relatives à l'écoconception et à l'étiquetage énergétique;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 252**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. invite à davantage de recherche et d'innovation en ce qui concerne les technologies de pompage améliorées et hautement fiables, qui sont au cœur de toute installation géothermique, étant donné qu'il convient d'encourager l'industrie à investir et à développer de nouveaux systèmes afin de modifier la technologie de pompage actuelle principalement utilisée pour des applications géothermiques liées au pétrole et au gaz; souligne que l'objectif principal est d'offrir une technologie de pompe géothermique spéciale destinée à être utilisée dans d'autres environnements géologiques que ceux du pétrole et du gaz (par exemple, prise en charge de températures plus élevées, nécessité d'une puissance plus importante, autres techniques );*

Or. en

**Amendement 253**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Bușoi, Ioan-Rareș Bogdan, Angelika Niebler, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. reconnaît que le stockage thermique souterrain, notamment en lien avec l'utilisation de sources géothermiques, pourrait représenter un outil novateur dans les zones non urbanisées et industrielles; invite la Commission et les États membres à*

*soutenir la recherche et le développement liés à ces solutions et à mettre en place des installations pilotes à grande échelle;*

Or. en

**Amendement 254**  
**Markus Pieper**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. reconnaît que le stockage thermique souterrain, notamment en lien avec l'utilisation de sources géothermiques, pourrait représenter un outil novateur; invite la Commission et les États membres à soutenir la recherche et le développement liés à ces solutions et à mettre en place des installations pilotes à grande échelle;*

Or. en

**Amendement 255**  
**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. souligne la nécessité de stimuler l'innovation et la recherche en vue du développement d'une technologie de pompage fiable, qui constitue le cœur même de toute installation géothermique;*

Or. en

**Amendement 256**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 19 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***19 ter. souligne que la plupart des États membres n'ont pas encore mis en œuvre la disposition de 2009 de la directive 98/70/CE relative à la promotion de l'énergie issue de sources renouvelables, et invite dès lors les États membres à s'assurer que des systèmes de certification soient disponibles pour les installateurs et les foreurs de systèmes et pompes à chaleur géothermiques de surface de petite échelle afin de garantir que les installations sont réalisées en toute sécurité, de manière efficace et conformément aux réglementations pertinentes;***

Or. en

**Amendement 257  
Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution  
Sous-titre 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

Territoires en transition

Territoires en transition: ***industrie des hydrocarbures et minière, compétences et réaffectation des actifs***

Or. en

**Amendement 258  
Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Main-d'œuvre, formation et compétences*

Or. en

**Amendement 259**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Bușoi, Ioan-Rareș Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*s'inquiète de la pénurie importante de professionnels qualifiés dans l'ensemble de la chaîne de valeur; souligne que le besoin de main-d'œuvre qualifiée s'accroîtra encore à l'avenir; souligne dès lors la nécessité d'investir de toute urgence dans la formation et la reconversion de la main-d'œuvre pour le secteur de la géothermie;*

Or. en

**Amendement 260**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Bușoi, Ioan-Rareș Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*note que les compétences et l'expérience des professionnels travaillant dans l'industrie des services pétroliers et gaziers sont extrêmement précieuses pour le secteur de la géothermie; souligne par conséquent qu'il est nécessaire d'attirer et de soutenir cette main-d'œuvre qualifiée*

*dans le secteur de la géothermie,  
notamment par la mise en place  
d'incitations et de programmes de  
formation;*

Or. en

**Amendement 261**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi,  
Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 7 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*constate que seul un nombre limité de  
diplômes universitaires sont consacrés à  
l'énergie géothermique et que la majorité  
d'entre eux ne couvrent que les  
compétences de base, sont de courte durée  
et sont facultatifs; insiste dès lors sur la  
nécessité d'adapter et de renforcer les  
programmes d'enseignement dans les  
écoles d'ingénieurs de chaque État  
membre en proposant des diplômes  
actualisés et de qualité; invite la  
Commission à envisager la création  
d'écoles de formation spécifiques pour les  
ingénieurs en géothermie et en  
hydroélectricité, notamment par  
l'intermédiaire des académies de  
l'industrie «zéro net» mentionnées dans le  
règlement pour une industrie «zéro net»;  
souligne, de manière générale, la  
nécessité de sensibiliser les étudiants, le  
personnel universitaire et les professeurs  
au secteur de la géothermie et aux  
possibilités de carrière qu'il offre;*

Or. en

**Amendement 262**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

20. regrette que le potentiel que les réservoirs d'hydrocarbures épuisés représentent pour les applications géothermiques ne soit pas pleinement exploité;

*supprimé*

Or. en

**Amendement 263**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

20. regrette que le potentiel que les réservoirs d'hydrocarbures épuisés **représentent** pour les applications géothermiques ne soit pas pleinement exploité;

20. regrette que le potentiel que **la réaffectation des puits de pétrole et de gaz existants dans** les réservoirs d'hydrocarbures épuisés, **abandonnés ou en fin de vie représente** pour les applications géothermiques ne soit pas pleinement exploité;

Or. en

**Amendement 264**

**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

20. regrette que le potentiel que les réservoirs d'hydrocarbures épuisés représentent pour les applications géothermiques ne soit pas pleinement

20. regrette que le potentiel que les réservoirs d'hydrocarbures épuisés, **abandonnés et en fin de vie** représentent pour les applications géothermiques ne soit

exploité;

pas pleinement exploité;

Or. en

**Amendement 265**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. regrette que le potentiel que les réservoirs d'hydrocarbures épuisés représentent pour les applications géothermiques ne soit pas pleinement exploité;

*Amendement*

20. regrette que le potentiel que les réservoirs d'hydrocarbures épuisés, ***abandonnés et en fin de vie*** représentent pour les applications géothermiques ne soit pas pleinement exploité;

Or. en

**Amendement 266**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***20 bis. souligne le rôle important du chauffage géothermique dans la transition énergétique juste en tant que source de chaleur décarbonée pour les communautés disposant de réseaux de chauffage urbains dans l'Union;***

Or. en

**Amendement 267**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**20 bis.** invite la Commission à réaliser un inventaire de la base de ressources géothermiques et à préparer une feuille de route des bonnes pratiques pour transformer ces actifs d'hydrocarbures;

Or. en

**Amendement 268**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**20 ter.** note que la majorité des systèmes de chauffage et de refroidissement urbains reposent sur les combustibles fossiles dans ces territoires en transition; souligne que de nombreux systèmes pourraient être convertis à la géothermie et qu'il conviendrait d'en faire une priorité dans le cadre du Fonds pour la modernisation et du Fonds de cohésion;

Or. en

**Amendement 269**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

21. attire l'attention sur les projets existants de réaffectation de mines à l'arrêt, lorsque la technologie de stockage en caverne de l'énergie thermique permet de fournir chaleur ou refroidissement; note le

21. attire l'attention sur les projets existants de réaffectation de mines à l'arrêt, lorsque la technologie de stockage en caverne de l'énergie thermique permet de fournir chaleur ou refroidissement; note le

développement de projets qui prévoient d'utiliser des réservoirs de pétrole pour stocker l'énergie; prend acte des projets en cours visant à réaffecter à des applications géothermiques les puits de pétrole et de gaz mis à l'arrêt, ce qui permet de réduire fortement les risques d'exploration et les coûts de forage;

développement de projets qui prévoient d'utiliser des réservoirs de pétrole pour stocker l'énergie; prend acte des projets en cours visant à réaffecter à des applications géothermiques les puits de pétrole et de gaz mis à l'arrêt, ce qui permet de réduire fortement les risques d'exploration et les coûts de forage, *sans préjudice des exigences en matière de responsabilité et des obligations des anciens exploitants*;

Or. en

#### **Amendement 270**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 21**

###### *Proposition de résolution*

21. attire l'attention sur les projets existants de réaffectation de mines à l'arrêt, lorsque la technologie de stockage en caverne de l'énergie thermique permet de fournir chaleur ou refroidissement; note le développement de projets qui prévoient d'utiliser des réservoirs de pétrole pour stocker l'énergie; prend acte des projets en cours visant à réaffecter à des applications géothermiques les puits de pétrole et de gaz mis à l'arrêt, ce qui permet de réduire fortement les risques d'exploration et les coûts de forage;

###### *Amendement*

21. attire l'attention sur les projets existants de réaffectation de mines à l'arrêt, lorsque la technologie de stockage en caverne de l'énergie thermique permet de fournir chaleur ou refroidissement; note le développement de projets qui prévoient d'utiliser des réservoirs de pétrole pour stocker l'énergie *ou le CO<sub>2</sub>*; prend acte des projets en cours visant à réaffecter à des applications géothermiques les puits de pétrole et de gaz mis à l'arrêt, ce qui permet de réduire fortement les risques d'exploration et les coûts de forage;

Or. en

#### **Amendement 271**

**Marina Mesure**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. constate que **bon nombre de ces projets sont mis en œuvre par l'industrie des hydrocarbures, qui les voient comme une occasion de prendre part à la transition énergétique, et qu'il est nécessaire que cette industrie participe encore plus** aux travaux d'exploration du potentiel géothermique; souligne que l'évaluation précoce des ressources, lorsque les mines sont encore accessibles, permet de mettre plus efficacement en place leur autre utilisation;

*Amendement*

22. constate que l'industrie des hydrocarbures participe aux travaux d'exploration du potentiel géothermique; souligne que l'évaluation précoce des ressources, lorsque les mines sont encore accessibles, permet de mettre plus efficacement en place leur autre utilisation;

Or. fr

**Amendement 272**

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. constate que bon nombre de ces projets sont mis en œuvre par l'industrie des **hydrocarbures**, qui les voient comme une occasion de prendre part à la transition énergétique, **et qu'il est nécessaire que cette industrie participe encore plus aux travaux d'exploration du potentiel géothermique**; souligne que l'évaluation précoce des ressources, lorsque les mines sont encore accessibles, permet de mettre plus efficacement en place leur autre utilisation;

*Amendement*

22. constate que bon nombre de ces projets sont mis en œuvre par l'industrie des **combustibles fossiles**, qui les voient comme une occasion de prendre part à la transition énergétique; souligne que l'évaluation précoce des ressources, lorsque les mines sont encore accessibles, permet de mettre plus efficacement en place leur autre utilisation, **en tenant dûment compte du régime de responsabilité à appliquer**;

Or. en

**Amendement 273**

**Morten Petersen, Ville Niinistö, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsik**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**22 bis. souligne que le chauffage géothermique est fourni au niveau local, ce qui permet aux administrations locales de se rapprocher de l'autosuffisance; souligne l'importance du chauffage géothermique pour réduire la dépendance à l'égard des importations d'énergie en provenance de pays tiers et pour les objectifs plus larges de l'Union visant à accroître son autonomie stratégique face à l'instabilité de l'approvisionnement énergétique;**

Or. en

**Amendement 274**  
**Zdzisław Krasnodębski**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**22 bis. invite les États membres à préparer un inventaire public des infrastructures d'hydrocarbures épuisées, abandonnées et en fin de vie susceptibles d'être utilisées comme ressources géothermiques; souligne la nécessité de donner la priorité aux fonds pour la réalisation d'études détaillées sur l'état de ces infrastructures afin d'évaluer le potentiel de chaque site;**

Or. en

**Amendement 275**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 22 bis (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**22 bis. souligne la nécessité, dans le cadre d'une transition juste, d'offrir aux travailleurs des industries fossiles la possibilité d'être formés afin de pourvoir aux besoins des filières de la transition écologique, et en particulier de la géothermie qui comporte de nombreuses analogies avec l'exploitation pétrolière et gazière;**

Or. fr

## Amendement 276

**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**23. invite les États membres à utiliser les possibilités de financement européen qui existent pour accompagner la reconversion de la main-d'œuvre dans les zones en transition, en vue de tirer parti des emplois qu'apportent les projets géothermiques;** constate que les compétences propres à l'industrie pétrolière et gazière peuvent servir dans le secteur géothermique;

23. constate que les compétences propres à l'industrie pétrolière et gazière peuvent servir dans le secteur géothermique;

Or. en

## Amendement 277

**Ville Niinistö**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. *invite les États membres à utiliser les possibilités de financement européen qui existent pour accompagner la reconversion de la main-d'œuvre dans les zones en transition, en vue de tirer parti des emplois qu'apportent les projets géothermiques; constate que les compétences propres à l'industrie pétrolière et gazière peuvent servir dans le secteur géothermique;*

*Amendement*

23. *rappelle l'importance d'une transition juste vers un système énergétique hautement efficace et entièrement basé sur les énergies renouvelables ainsi que la nécessité de lutter contre toutes les formes de pauvreté; note que l'énergie géothermique jouera un rôle crucial pour remplacer les combustibles fossiles dans de nombreux États membres, en particulier en Europe centrale et orientale, qui disposent d'infrastructures de chauffage urbain;*

Or. en

**Amendement 278**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23**

*Proposition de résolution*

23. *invite les États membres à utiliser les possibilités de financement européen qui existent pour accompagner la reconversion de la main-d'œuvre dans les zones en transition, en vue de tirer parti des emplois qu'apportent les projets géothermiques; constate que les compétences propres à l'industrie pétrolière et gazière peuvent servir dans le secteur géothermique;*

*Amendement*

23. *invite les États membres à utiliser les possibilités de financement européen qui existent pour accompagner la reconversion de la main-d'œuvre dans les zones en transition, en vue de tirer parti des emplois qu'apportent les projets géothermiques;*

Or. en

**Amendement 279**

**Christophe Grudler, Klemen Grošelj, Morten Petersen, Stéphane Bijoux, Max Orville**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

**23 bis.** *attire l'attention sur les besoins spécifiques des régions ultrapériphériques en matière de développement de sources d'énergie renouvelables en fonction de leurs caractéristiques géographiques, géologiques et météorologiques; rappelle qu'en raison de leur éloignement géographique, ces régions ne sont pas reliées aux réseaux énergétiques européens; note qu'une grande partie des régions ultrapériphériques sont des territoires volcaniques, qui présentent un potentiel élevé de production d'énergie géothermique en surface et en profondeur; souligne le rôle essentiel que peut jouer la géothermie dans ces régions en vue de garantir leur autonomie énergétique;*

Or. en

**Amendement 280**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

**23 bis.** *rappelle la forte dépendance de nombreuses régions ultrapériphériques de l'Union à des combustibles fossiles à des fins de production d'électricité; rappelle que ces régions sont pour la majorité d'entre elles sur des zones volcaniques à fort potentiel géothermique pour produire de l'électricité; souligne que l'accompagnement technique et financier de la géothermie dans les régions ultrapériphériques est un impératif afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre de ces régions et de réduire leur dépendance aux importations de combustibles;*

**Amendement 281**

**Morten Petersen, Ville Niinistö, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsik, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***23 bis. attire l'attention sur le rôle du chauffage géothermique dans la transition énergétique juste partout en Europe en tant que source de chaleur décarbonée pour les communautés disposant de réseaux de chauffage urbains; demande que les fonds européens, nationaux et régionaux dédiés à la modernisation des réseaux existants soutiennent le déploiement de cette source de chauffage inexploitée;***

Or. en

**Amendement 282**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***23 bis. note que l'énergie géothermique, associée au chauffage urbain, peut constituer une source d'énergie renouvelable et stable et contribuer ainsi à la transition juste dans toute l'Europe; demande que des fonds soient dédiés à la modernisation des réseaux de chauffage et de refroidissement urbains existants afin de garantir l'utilisation de ce potentiel;***

Or. en

**Amendement 283**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***23 bis. invite le Fonds pour une transition juste à intégrer les puits de pétrole et de gaz mis à l'arrêt, ainsi que les installations minières, ou leur conversion en systèmes de chauffage, de refroidissement ou de stockage géothermiques en tant que moyen rentable et rapide d'accélérer la transition énergétique;***

Or. en

**Amendement 284**

**Angelika Niebler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

24. attire l'attention sur la cartographie en ligne des installations géothermiques existantes dans une ville ou région donnée, qui constitue une bonne pratique permettant d'accroître la visibilité des solutions géothermiques et de guider les décisions d'investissement;

24. attire l'attention sur la cartographie en ligne des installations géothermiques existantes dans une ville ou région donnée, qui constitue une bonne pratique permettant d'accroître la visibilité des solutions géothermiques et de guider les décisions d'investissement; ***souligne que de nouvelles installations de démonstration sont nécessaires pour mettre en évidence que les techniques géothermiques innovantes, en particulier les stockages géothermiques saisonniers et les projets pétrothermiques, sont réalisables;***

Or. en

## Amendement 285

Jens Geier, Niels Fuglsang

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 24

##### *Proposition de résolution*

24. attire l'attention sur la cartographie en ligne des installations géothermiques existantes dans une ville ou région donnée, qui constitue une bonne pratique permettant d'accroître la visibilité des solutions géothermiques et de guider les décisions d'investissement;

##### *Amendement*

24. attire l'attention sur la cartographie en ligne des installations géothermiques existantes dans une ville ou région donnée, qui constitue une bonne pratique permettant d'accroître la visibilité des solutions géothermiques et de guider les décisions d'investissement; ***souligne que les nouvelles installations de démonstration mettent en évidence la faisabilité et l'accessibilité de techniques géothermiques innovantes particulières;***

Or. en

## Amendement 286

Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Martin Hojsík, Andreas Glueck, Nicola Beer

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 24

##### *Proposition de résolution*

24. attire l'attention sur la cartographie en ligne des installations géothermiques existantes dans une ville ou région donnée, qui constitue une bonne pratique permettant d'accroître la visibilité des solutions géothermiques et de guider les décisions d'investissement;

##### *Amendement*

24. attire l'attention sur la cartographie en ligne des installations géothermiques existantes dans une ville ou région donnée, qui constitue une bonne pratique permettant d'accroître la visibilité des solutions géothermiques et de guider les décisions d'investissement ***public et privé;***

Or. en

## Amendement 287

Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**24 bis. attire l'attention sur le fait que l'usage des terres et les exigences en matière de structures de surface liés aux systèmes géothermiques restent limités; invite les États membres à envisager d'accorder aux installations géothermiques un accès aux terrains urbains afin d'accélérer l'octroi des permis;**

Or. en

**Amendement 288**  
**Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 289**  
**Ville Niinistö**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 25

### *Proposition de résolution*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; **estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;**

### *Amendement*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau, **ainsi que du risque de dommages potentiels aux bâtiments causés par des séismes de moindre ampleur liés à l'exploration géothermique; rappelle l'importance de respecter des normes élevées en matière d'environnement, de science et de transparence lors de l'exploitation de l'énergie géothermique en tant que moyen efficace pour inclure les communautés et répondre aux préoccupations éventuelles;**

Or. en

## Amendement 290

Angelika Niebler

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 25

### *Proposition de résolution*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; **estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;**

### *Amendement*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; **souligne que les centrales géothermiques font un usage limité des terres par rapport à d'autres technologies d'énergie renouvelable; note que le fait de fournir au public des informations transparentes sur les technologies et les projets d'énergie géothermique accroit**

*l'acceptation par le public;*

Or. en

## **Amendement 291**

**Zdzisław Krasnodebski**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 25**

##### *Proposition de résolution*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence *peut* être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

##### *Amendement*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence *ainsi que l'approche de l'évaluation du cycle de vie durable peuvent* être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

Or. en

## **Amendement 292**

**Marina Mesure**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 25**

##### *Proposition de résolution*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de

##### *Amendement*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des eaux souterraines, des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement, *de sismologie* et

transparence *peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance*;

de transparence *est la condition sine qua non de l'acceptation publique de la géothermie*;

Or. fr

**Amendement 293**  
**Francesca Donato**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, *en particulier au vu* des préoccupations environnementales *telles que la contamination possible des* eaux souterraines, *des émissions de gaz ou de* la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence *peut* être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

*Amendement*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques *en raison notamment* des préoccupations environnementales: *les interférences possibles avec les* eaux souterraines, *les émissions non condensables et* la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de *la* transparence *ainsi qu'une approche de l'évaluation du cycle de vie durable pourraient* être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

Or. en

**Amendement 294**  
**Jens Geier, Niels Fuglsang**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. relève que *la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que la contamination possible des* eaux souterraines, *des émissions de gaz ou de la surexploitation de la ressource en*

*Amendement*

25. *souligne que l'énergie géothermique suscite de nombreuses fausses inquiétudes qui ne sont pas fondées et qui entraînent la méfiance*; relève que *le fait de fournir des informations transparentes au public dès les premières phases du projet peut*

*eau*; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

*accroître l'acceptation par le public*; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

Or. en

#### **Amendement 295**

**Niels Fuglsang, Jens Geier, Carlos Zorrinho, Beatrice Covassi, Robert Hajšel, Dan Nica**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 25**

###### *Proposition de résolution*

25. relève que *la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des préoccupations environnementales telles que* la contamination possible des eaux souterraines, *des* émissions de gaz *ou de* la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence *peut* être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

###### *Amendement*

25. relève que *l'acceptation par le public est un élément important, notamment en raison des préoccupations liées aux incidences sur l'environnement et sur la visibilité*: la contamination possible des eaux souterraines, *les* émissions de gaz *et* la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de *la* transparence, *ainsi que la réponse aux préoccupations et la participation dès les premières étapes des parties prenantes pourraient* être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

Or. en

#### **Amendement 296**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 25**

###### *Proposition de résolution*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des

###### *Amendement*

25. relève que la résistance de l'opinion publique reste un défi pour les projets géothermiques, en particulier au vu des

préoccupations environnementales telles que **la contamination possible des** eaux souterraines, des émissions **de gaz** ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

préoccupations environnementales telles que **les interférences possibles avec les** eaux souterraines, des émissions **non condensables** ou de la surexploitation de la ressource en eau; estime que le respect de normes élevées en matière d'environnement et de transparence peut être un moyen efficace pour dissiper la méfiance;

Or. en

**Amendement 297**  
**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**25 bis. rappelle qu'il est essentiel que les prix de vente de l'énergie géothermique soient encadrés afin de contribuer à la baisse des factures d'énergie qui impactent profondément le niveau de vie des ménages européens et la compétitivité industrielle du continent; souligne à cette fin que la géothermie, en tant que source d'énergie bon marché, peut être soutenue par les citoyens européens si elle contribue réellement à la baisse de leurs dépenses énergétiques;**

Or. fr

**Amendement 298**  
**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi, Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**25 bis. note que l'acceptation par le**

*public des nouvelles installations géothermiques peut être améliorée en associant les communautés locales aux phases de planification et de mise en œuvre; invite, à cet égard, la Commission à élaborer des lignes directrices et des bonnes pratiques, en collaboration avec l'industrie et les États membres, sur la manière de collaborer avec les communautés locales;*

Or. en

**Amendement 299**  
**Seán Kelly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*25 bis. souligne l'importance de la coopération mondiale, qui se caractérise par l'échange de bonnes pratiques et l'engagement dans la recherche collaborative et l'innovation concernant les technologies géothermiques avec des nations et des organisations tierces pertinentes;*

Or. ga

**Amendement 300**  
**Morten Petersen, Christophe Grudler, Iskra Mihaylova, Nicola Danti, Andreas Glueck, Nicola Beer**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*25 bis. souligne la très faible utilisation de terres par les projets géothermiques, notamment en comparaison avec d'autres projets d'énergies renouvelables, ce qui*

*constitue un point favorable pour  
l'acceptation par le public;*

Or. en

**Amendement 301**

**Pernille Weiss, Pilar del Castillo Vera, Seán Kelly, Radan Kanev, Cristian-Silviu Buşoi,  
Ioan-Rareş Bogdan, Maria da Graça Carvalho, Christian Ehler**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 25 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*25 ter. note l'importance d'une  
collaboration internationale, y compris du  
partage des bonnes pratiques et de la  
recherche et de l'innovation concernant  
les technologies géothermiques, avec les  
pays tiers et les organisations concernés;  
souligne, à cet égard, que les États-Unis et  
le Japon ont conclu un accord de  
coopération en matière d'énergie  
géothermique; invite l'Union européenne  
à conclure des accords similaires avec ses  
partenaires, tels que l'Islande, les États-  
Unis, le Royaume-Uni, l'Indonésie, le  
Mexique, la Turquie et le Kenya;*

Or. en

**Amendement 302**

**Marina Mesure**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 25 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*25 ter. rappelle que la réduction des  
risques, en particulier sismologiques, doit  
être un élément central de la stratégie de  
déploiement de la géothermie profonde;  
appelle à cette fin les États membres et  
l'Union à se doter de services instructeurs*

*et prospectifs suffisamment financés pour  
étudier les sols et ainsi mieux prévenir les  
risques associés à la géothermie;*

Or. fr